Nations Unies S/PV.5663



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5663e séance

Mardi 17 avril 2007, à 10 heures

New York

Présidente :	Mme Beckett	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Jenie
	Italie	M. Craxi
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Slovaquie	M. Kubiš

Ordre du jour

Lettre datée du 5 avril 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/186)

07-30909 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 5 avril 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/186)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, de la Barbade, du Brésil, du Canada, du Cap-Vert, du Costa Rica, de Cuba, du Danemark, de l'Égypte, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de l'Inde, de l'Islande, d'Israël, du Japon, du Liechtenstein, des Maldives, du Mexique, de la Micronésie, de la Namibie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, du Soudan, de la Suisse, de la Turquie, de Tuvalu, de l'Ukraine et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention sur le document S/2007/186, qui contient le texte d'une lettre du Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 5 avril 2007, par laquelle il transmet un document de réflexion sur la question examinée.

J'attire également l'attention sur le document S/2007/203, qui contient une lettre du Représentant permanent de Cuba datée du 12 avril 2007, et sur le document S/2007/211, qui contient une lettre du Représentant permanent du Pakistan datée du 16 avril 2007.

Je vais maintenant faire quelques remarques préliminaires à titre national, puis je donnerai la parole aux autres membres du Conseil.

Je me réjouis de ce débat. D'aucuns se sont demandé si c'était le lieu d'une telle discussion : je leur réponds que je le crois.

Notre responsabilité, au Conseil, est de maintenir la paix et la sécurité internationales, ce qui inclut la prévention des conflits. Un climat instable aura pour effet d'exacerber certains des principaux facteurs de conflit, comme les pressions migratoires et la concurrence autour des ressources. Le récent rapport Stern parle d'une possible catastrophe économique à l'échelle des deux guerres mondiales et de la grande dépression. Cela seul aura inévitablement un impact sur notre sécurité à tous, pays développés comme pays en développement.

Il s'agit donc aujourd'hui pour le monde de reconnaître qu'il y a un impératif de sécurité, aussi sur les plans de l'économie, du développement et de l'environnement, qui impose de traiter la question du changement climatique et à ce que nous commencions tous à bâtir une compréhension commune de la relation entre énergie, climat et sécurité.

Nous ne cherchons pas, par ce débat, à court-circuiter l'autorité des institutions et processus où les décisions sont prises – l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, les institutions des Nations Unies et, bien sûr, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En tant que principale négociatrice du Royaume-Uni au sein de cet organe depuis cinq ans, je suis la dernière personne à vouloir saboter son travail, ou celui de quiconque.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence.

Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. Au vu de la liste qui leur a été distribuée des orateurs qui souhaitent prendre la parole, je pense que mes collègues comprendront l'intérêt de cette discipline.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Ján Kubiš, Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, à qui je donne la parole.

M. Kubiš (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Il est très opportun que le Conseil de sécurité en soit venu à reconnaître publiquement les risques de sécurité importants que représentent les conséquences plus larges du changement climatique à l'avenir. Je salue les efforts déployés par le Royaume-Uni pour inscrire ce thème à notre ordre du jour.

La Slovaquie s'associe sans réserve à la déclaration qui sera prononcée plus tard par le Représentant permanent de l'Allemagne au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc mon intervention à quelques remarques spécifiques.

La complexité du changement climatique le rend difficile à prévoir, mais les grands spécialistes de la question s'accordent aujourd'hui pour la plupart à dire que l'homme a une influence observable sur le climat et qu'il existe un lien entre la concentration de dioxyde de carbone et la hausse des températures. Il est donc temps d'examiner les aspects politiques de ce phénomène.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a déjà terminé un nouveau rapport qui évalue les conséquences actuelles et futures du réchauffement planétaire et explore les possibilités de s'y adapter de manière active. Le rapport conclut que les cours d'eau, les lacs, la faune, les glaciers, le pergélisol, les zones côtières, les vecteurs de maladies et nombre d'autres éléments du milieu naturel et physique mondial réagissent déjà aux effets des émissions de gaz à effet de serre résultant de l'activité humaine.

Les incidences d'une poursuite de l'évolution climatique sur la sécurité suppose entre autres de se concentrer sur les crises humanitaires que pourraient entraîner des changements inhabituels au niveau de l'approvisionnement en eau, notamment de la sécheresse; sur de possibles pressions migratoires; et sur les tensions sociétales d'ensemble auxquelles devraient faire face les États lourdement touchés par le phénomène.

Il est important d'insister sur l'ampleur des conséquences pour le monde en développement. Il n'est pas difficile d'imaginer les problèmes de sécurité, de stabilité et de santé qui se feront jour dans un monde où la pression ne cesse de s'accroître autour de la disponibilité de l'eau; où de grandes surfaces de terre arable disparaissent, entraînant des pénuries de nourriture; et où des inondations et autres retombées du changement climatique entraînent des déplacements de population à grande échelle. De plus, ces facteurs sont de nature à se combiner. Les pays les plus pauvres du monde subiront les événements météorologiques les plus graves, les sécheresses les plus longues et les plus marquées, ainsi que les effets de la hausse du niveau des océans. Dans les décennies à venir, l'Arctique, l'Afrique subsaharienne, les petits États insulaires, les zones côtières de faible élévation, les écosystèmes naturels ainsi que les ressources en eau et la production agricole de certaines régions seront particulièrement menacés.

On ne peut guère répondre comme il faut à ces menaces et aux pressions sociales croissantes que par l'intermédiaire d'accords internationaux mis en œuvre de manière cohérente. Seule une action concertée des gouvernements du monde entier est à même de relever le défi à long terme qui consiste à lutter contre le changement climatique et à stabiliser les concentrations de gaz à effets de serre dans l'atmosphère, tout en prévenant de graves tensions économiques et politiques au niveau mondial et en soutenant la croissance économique.

Le Protocole de Montréal de 1987, qui traite du problème posé par le trou qui existe dans la couche d'ozone, a montré la rapidité avec laquelle un problème environnemental mondial peut être redressé une fois que l'on s'entend sur les objectifs. La Slovaquie est, à cet égard, fermement résolue à travailler avec les pays industriels du monde entier et avec les économies émergentes pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions après la fin de la première phase du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2012.

Nous pensons que l'échange de droits d'émission constitue l'un des moyens les plus rentables de réduire les émissions de carbone. Le programme européen d'échange d'émissions est, à cet égard, d'une grande importance pour les objectifs d'ensemble, et la mise en

place d'un marché des droits d'émission de carbone est une réalisation substantielle qui va changer la façon dont des milliers d'entreprises envisagent leur consommation d'énergie. Si ces programmes s'étendent à l'échelle mondiale, leurs effets positifs pourraient être encore plus importants.

Il existe d'autres options qui encourageraient le développement et l'utilisation plus large des énergies renouvelables. Nous devons continuer à appuyer les investissements dans l'innovation de nouvelles technologies à faible teneur en carbone, et il existe également des façons d'envisager l'énergie nucléaire comme un choix plus propre si nous voulons atteindre nos objectifs en matière de carbone.

Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles la Slovaquie a approuvé les décisions respectives prises en mars à la dernière réunion du Conseil de l'Europe sur l'énergie, qui a mis en place des engagements contraignants de l'Union européenne sur les émissions de dioxyde de carbone et sur une utilisation accrue de sources renouvelables d'énergie.

La sécurité n'est qu'un seul des facteurs à prendre en considération dans le programme d'ensemble sur les changements climatiques, mais en l'occurrence, il est vraiment conforme à la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité qui traite des causes profondes des conflits armés et des crises politiques et sociales d'une manière globale, car les sociétés soumises à de vives pressions sont souvent des sociétés plus violentes. Nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité a un rôle incontestable à jouer en matière de prévention des conflits et pour, le cas échéant, apporter son concours à d'autres organes et institutions de l'ONU. Quel que soit le rôle d'autres instances, dont l'Assemblée générale, dans ce domaine, le Conseil de sécurité est bien placé pour incorporer cette nouvelle dimension de la perception d'une menace dans ses considérations et ses débats ad hoc, sans outrepasser son mandat.

Ma délégation voudrait proposer que le Conseil de sécurité demande au Secrétariat d'inclure, dans ses prochains rapports périodiques, au titre des mandats confiés par le Conseil, et lorsque cela est raisonnable et fondé, une note supplémentaire sur les menaces éventuelles, dans le cadre du sujet dont traite le rapport, qui auraient des conséquences en matière de sécurité résultant des changements climatiques.

Le temps montrera comment nous pourrons faire face à la question des changements climatiques au Conseil de sécurité et où la communauté internationale dégagera un consensus pour traiter des facteurs d'instabilité et d'insécurité liés aux changements climatiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Vittorio Craxi, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie.

M. Craxi (Italie) : Je désire avant tout remercier le Royaume-Uni en sa qualité de Président du Conseil d'avoir organisé ce débat, ainsi que sa Ministre des affaires étrangères qui témoigne, par sa présence, de l'importance du sujet.

L'Italie s'associe à l'intervention de l'Allemagne que cette dernière va prononcer au nom de l'Union européenne.

Les changements climatiques représentent sans équivoque une menace mondiale, et le présent débat nous fait prendre conscience des dangers liés aux problèmes de l'environnement et nous fournit des éléments utiles pour réaliser des actions dans les forums compétents au sein des institutions spécialisées et des États Membres de l'ONU.

Il y a quelques semaines, le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a souligné l'extrême gravité du processus de réchauffement de la planète et les liens entre ce dernier et les activités humaines. Plusieurs études, dont celles de la *Stern Review* et de la Fondation des Nations Unies, mettent en évidence la grave menace que les changements climatiques provoquent, même en termes de paix et de sécurité, jusqu'à être une cause concomitante de conflits. Les changements climatiques ont un impact non seulement sur l'environnement, l'économie et la santé humaine, mais aussi sur la stabilité et la sécurité, en particulier lorsqu'ils apparaissent dans des contextes déjà caractérisés par des problèmes d'ordre ethnique, culturel, politique et économique.

En perspective, nous pouvons bien craindre que des différends frontaliers ou pour la répartition des zones maritimes vont naître à la suite des modifications de territoires causées par l'élévation du niveau de la mer. À cela, il faut ajouter le risque très élevé d'exode de populations entières, qui engendrerait une grave instabilité socioéconomique et des crises humanitaires. Il est estimé que déjà en 2010, la dégradation de l'environnement liée aux changements climatiques

pourrait donner lieu à des déplacements forcés de population, jusqu'à 50 millions de personnes dans les pays en développement – de vrais et propres réfugiés climatiques. L'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est et, en particulier, les petites îles qui, par ailleurs, sont celles qui produisent dans une moindre mesure les gaz à effet de serre, font partie des zones les plus exposées aux changements climatiques.

Il faut être conscient qu'il n'y a pas de « trade-off[1] » (compromis) entre la lutte contre la pauvreté et la sauvegarde de l'environnement. Les changements climatiques, avec le risque intrinsèquement lié à la spirale des conflits et des exodes massifs, contribuent à l'augmentation de la pauvreté ainsi qu'à l'instabilité. L'augmentation de la pauvreté due aux changements climatiques provoque l'accroissement du mécontentement, et comme l'a souligné la *Stern Review*, en dernière analyse, le recrutement de la part de groupes rebelles ou de groupes terroristes.

Il ne faut pas non plus oublier le lien entre changements climatiques et sécurité énergétique, lequel risque d'engendrer des situations de crise entre les États. Notre modèle de développement et notre style de vie exigent d'énormes quantités d'énergie, et cela se traduit par une recherche fébrile de grandes quantités de combustibles fossiles, avec des conséquences en termes de tensions géopolitiques et de développement non durable.

Pour une gouvernance de la dynamique environnementale et énergétique, afin d'assurer à chaque citoyen du monde l'accès à l'eau potable et à l'électricité, il est nécessaire que la communauté internationale partage le principe de l'indivisibilité de la sécurité énergétique et du développement durable. Face aux risques liés aux changements climatiques et au modèle actuel de développement économique, il faut mettre en œuvre des stratégies communes.

Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, il est souhaitable de renforcer la gouvernance multilatérale pour contrecarrer et gérer ce phénomène. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction la référence à ces aspects contenue dans le récent rapport du Secrétaire général sur les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système. Dans ce contexte, notre gouvernement est fermement convaincu de l'importance de créer une Organisation des Nations Unies pour l'environnement.

L'Union européenne s'est récemment engagée à réduire unilatéralement les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020, et de 30 % au cas où il serait possible d'atteindre un accord international post-Kyoto.

Dans le cadre du Groupe des Huit (G-8), l'Italie joue aussi un rôle proactif en ce qui concerne la question environnementale, et elle a lancé un partenariat pour promouvoir le développement de bioénergies. L'Italie attend avec intérêt la conclusion du prochain sommet du G-8.

Notre gouvernement organisera à l'automne prochain une conférence nationale sur le climat dont le but est de sensibiliser notre opinion publique et de favoriser l'adoption d'une stratégie à long terme pour contrecarrer le réchauffement. Le débat portera également sur la relation entre sécurité et changements climatiques.

En conclusion, il faut donc s'engager avec détermination et agir vite, tant sous la forme de l'adaptation que sous celle de l'atténuation. Une action tardive risquerait de faire augmenter les coûts et même de rendre irréversible le réchauffement planétaire, avec tous les effets dévastateurs qui en découleraient aussi en termes de manque de prévention des conflits. Le Gouvernement italien renouvelle à l'occasion de la présente séance du Conseil de sécurité son propre soutien à toutes les initiatives qui visent à dégager un consensus en vue d'élaborer un nouvel accord international universellement agréé pour la lutte contre les changements climatiques. Dans cet esprit, il est prêt à travailler avec ses partenaires européens.

M. Verbeke (Belgique) : Madame la Présidente, Je vous remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser aujourd'hui au Conseil de sécurité un débat sur les menaces que les changements climatiques peuvent faire peser sur la stabilité et la sécurité. La réunion du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui vient de s'achever à Bruxelles, a à nouveau confirmé l'ampleur du phénomène et de ses conséquences potentielles.

Concevoir et mettre en œuvre une réponse efficace et durable aux menaces résultant des changements climatiques suppose de notre part un triple effort. Premièrement, nous devons prendre conscience et reconnaître ensemble le dilemme que posent deux préoccupations légitimes : d'une part favoriser la croissance économique et lutter contre la pauvreté, car les inégalités graves sont sources de

---

[1] En anglais dans le texte.

tension et de conflits et, d'autre part, réduire la consommation d'énergies fossiles, car en amplifiant les changements climatiques elle risque d'aggraver en conséquence une série de facteurs de tensions déjà existants.

En effet, il est de plus en plus évident que le changement climatique vient exacerber de multiples menaces, à caractère certes non militaire. Les exemples sont désormais connus : concurrence croissante pour l'accès à l'eau et les terres arables, augmentation des maladies infectieuses, catastrophes naturelles telles que sécheresse et inondations, perte de terres agricoles, baisse de productivité agricole, augmentation de la pauvreté, aggravation des inégalités sociales, déplacements des populations vers les villes, et accélération des flux migratoires internes et externes.

Par ailleurs, les faits tendent déjà à démontrer que les effets négatifs du changement climatique se font sentir en premier lieu et le plus fortement pour les régions et les populations les plus vulnérables. Les projections établissent que cette tendance se poursuivra. Il se fait que les premiers touchés sont également le moins bien armés pour répondre à ces retombées négatives et pour s'y adapter.

Les pressions additionnelles que fait peser le changement climatique accroissent le risque de voir des États fragiles tomber ou retomber dans la guerre civile et le désordre.

Deuxièmement, nous devons nous départir de l'idée que l'avenir ressemblera au passé. Nos politiques de sécurité conventionnelles sont encore souvent fondées sur des évaluations de menaces dépassées et davantage axées sur la gestion de crises que sur leur prévention. Les politiques en matière de sécurité exclusivement centrées sur la souveraineté nationale apparaissent dans ce contexte de moins en moins appropriées. Sortir gagnants du dilemme climat-énergie-sécurité suppose que nous repensions en profondeur l'éventail de nos politiques à partir d'une conception plus large de la sécurité, et qu'en établissant davantage de confiance entre nous, nous puissions créer davantage d'interdépendance entre nos pays.

Le troisième aspect enfin consiste à concevoir et à réaliser collectivement des réponses systémiques et innovantes aux défis complexes que pose le changement climatique. La Belgique souhaiterait à titre préliminaire apporter au débat les éléments de réponse suivants.

Premièrement, le changement climatique devrait constituer progressivement l'un des éléments à prendre en considération dans la réflexion sur la prévention des conflits. Il serait utile de pouvoir disposer d'une analyse plus approfondie, notamment sur base des récents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), des implications sécuritaires du changement climatique, assortie de recommandations de politiques à mener en vue de renforcer la capacité des Nations Unies à y répondre.

Deuxièmement, le Secrétaire général doit être encouragé à exercer son autorité institutionnelle pour catalyser les volontés politiques en vue d'une action concertée et déterminée face au défi climatique, y compris en ce qui concerne la dimension sécuritaire.

Troisièmement, les Nations Unies devraient par ailleurs intensifier leurs efforts d'alerte précoce, de prévention et de gestion des crises liées au changement climatique dans les régions les plus vulnérables. Elles pourraient assister les pays concernés à élaborer des stratégies de réduction des risques.

Quatrièmement, le renforcement des capacités de prévention et de gestion des menaces d'origine climatique devrait également être envisagé au niveau national et régional.

Cinquièmement, la coopération environnementale devrait être davantage utilisée et soutenue comme un instrument de prévention des conflits et comme moyen d'établir la confiance. Elle s'impose d'autant plus dans le cas de bassins fluviaux partagées entre plusieurs États et dont le débit est menacé du fait du changement climatique.

Enfin, les États ont tout à gagner d'un dialogue étroit avec la société civile, qui est aujourd'hui une force motrice essentielle pour une prise de conscience mondiale des enjeux climatiques dans toutes leurs dimensions.

Si le tableau que nous brossent les experts est incontestablement inquiétant, voire alarmant, il n'en reste pas moins qu'une fenêtre d'opportunité est encore ouverte, quoique pour peu de temps encore.

La Belgique est décidée à contribuer activement à la recherche et à la mise en œuvre collective des solutions politiques et techniques aux retombées du changement climatique, avec une attention particulière pour les régions les plus exposées.

Seul un sursaut de courage politique et un changement de mentalité qui nous invite à remplacer nos raisonnements à court terme par des raisonnements à long terme, nous permettront d'être à la hauteur de notre responsabilité de garants de la sécurité collective.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer nos chaleureuses salutations aux Ministres présents ici aujourd'hui, et féliciter la délégation du Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat sur la relation entre l'énergie, la sécurité et le climat, et en particulier d'avoir préparé un document de réflexion assorti de questions pertinentes qui nous font bien comprendre la manière dont les pressions socioéconomiques, associées aux changements climatiques, peuvent menacer la paix et la sécurité internationales.

Par conséquent, nous avons bon espoir que les signaux d'alarme répétés sur les terribles menaces posées par les changements climatiques, notamment sur les régions qui font déjà face à une instabilité chronique, mèneront à des mesures rapides, concertées et durables, afin de réduire les conséquences négatives du phénomène. Je voudrais ajouter que ma délégation est consciente du débat enflammé que le problème du changement climatique tend à engendrer tant à l'échelon national qu'international, mais nous sommes toutefois encouragés par le consensus existant dans le monde sur la nécessité d'agir rapidement.

À cet égard, nous nous félicitons de ce que l'Union africaine collabore d'ores et déjà avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et d'autres organismes têtes de file, tels que l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission océanographique internationale (COI), ainsi que des organisations non gouvernementales telles que le Conseil international pour la science (ICSU).

Un résultat important de ces efforts communs est l'élaboration d'une stratégie pour intégrer les données climatiques aux objectifs du Millénaire pour le développement en mettant en œuvre le Système mondial d'observation du climat en Afrique. La huitième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en janvier 2007, a reconnu les efforts déployés pour aider nos partenaires de développement en approuvant officiellement un plan d'action intitulé « Information climatologique et développement : plan d'action pour l'Afrique ».

Étant donné que l'énergie, la sécurité et les changements climatiques sont trois questions étroitement corrélées, nous sommes confrontés à de véritables dilemmes qui remettent en question certaines des hypothèses fondamentales sur lesquelles sont basées nos stratégies visant à une paix durable et à la stabilité. En effet, si le développement durable est la clef d'une paix durable et de la sécurité, comme il est clairement déclaré dans les objectifs du Millénaire pour le développement, la question fondamentale qui se pose immédiatement pour nous, en Afrique, est de savoir comment atténuer les graves menaces qu'engendrent les changements climatiques sans compromettre l'objectif d'un taux de croissance de 8 % nécessaire pour réduire la pauvreté à des niveaux tolérables au cours de la prochaine décennie.

Pendant des années, les pays en développement ont essayé de ne plus dépendre des exportations de matières premières pour financer leur développement, stratégie qui a lamentablement échoué et qui, dans les pires cas, a donné lieu à des conflits sanglants. Naturellement, les pays en développement considèrent l'industrialisation comme la voie de la prospérité économique, d'une paix durable et de la stabilité. Ce ne sera pas possible s'ils n'ont pas accès à un approvisionnement énergétique efficace et fiable, qui leur permette de transformer leurs produits agricoles et miniers et d'apporter une valeur ajoutée. De surcroît, il faut leur garantir un accès au marché au sein d'un régime réglementaire transparent.

Compte tenu de tout ceci, quel genre de compromis les pays en développement seront-ils obligés de faire en vertu du nouveau consensus international sur l'énergie, la sécurité et les changements climatiques? Ces compromis seront-ils politiquement viables dans des États qui sont déjà instables et fragiles? Nous sommes également obligés de nous demander si, compte tenu du processus inachevé du Protocole de Kyoto, la stratégie consistant à énoncer une saine politique de l'énergie en vue d'atténuer les conséquences négatives des changements climatiques entraînera un changement radical de direction pour le partenariat entre pays développés et pays en développement.

Compte tenu du développement économique sans cesse croissant de divers pays, la demande mondiale d'énergie augmente rapidement. D'après les évaluations, la consommation mondiale d'énergie devrait augmenter de 70 % d'ici à 2030. En conséquence, l'acquisition et la protection de sources

d'énergie est maintenant un important facteur stratégique à prendre en compte dans les politiques nationales. La Commission du golfe de Guinée, qui groupe les pays d'Afrique centrale et occidentale dotés de ressources pétrolières, a déployé beaucoup d'efforts pour que les différends potentiels relatifs à la délimitation de frontières maritimes soient réglés par des moyens pacifiques, conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le différend entre le Nigéria et le Cameroun concernant la presqu'île de Bakassi, dont le règlement favorable au Cameroun a été possible grâce à l'intervention de l'ONU, témoigne de la volonté de recourir à des moyens pacifiques.

Plusieurs études récentes, notamment celle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ont énoncé les menaces que pourraient engendrer les fortes augmentations de la température attendues dans de vastes régions du continent africain. S'agissant de la production agricole, l'aggravation de la sécheresse et la fréquence des inondations sont la face et le revers de la même médaille; elles entraînent des pénuries alimentaires, la propagation de maladies infectieuses, ainsi que le déplacement d'importants groupes de population et la déstabilisation de sociétés entières. Ces évolutions feront apparaître inévitablement une autre dimension des problèmes transfrontaliers, qui intéressent le Conseil de sécurité.

Il y a des décennies, la progression constante du désert du Sahara vers le sud a alarmé les spécialistes du développement et a poussé ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine à adopter diverses initiatives visant à enrayer la désertification de la ceinture du Sahel. Bien entendu, les progrès réalisés ont été mineurs et le problème a même empiré. D'après des rapports crédibles, les éleveurs nomades Fulani, au Ghana, s'arment maintenant de fusils d'assaut modernes pour affronter les communautés rurales locales qui manifestent une exaspération croissante devant les dévastations que cause à leurs cultures le bétail errant.

Il est important que le Conseil de sécurité évalue, de temps à autre, les risques inhérents à ces phénomènes en raison de leurs effets déstabilisants sur la société. Nous ne pouvons pas ignorer la concurrence meurtrière pour la maîtrise des ressources, qui engendre des tensions dans de nombreuses parties de l'Afrique. Enfin, il importe peu que le risque de conflit soit dû à la ruée sur les ressources en eau qui se raréfient, au rétrécissement des terres agricoles dû aux changements intervenus dans la répartition des précipitations ou à la répartition inéquitable des revenus du pétrole qui, associée aux graves dégâts causés à l'environnement, a des répercussions pour les collectivités.

M. Ikouebe (Congo) : Madame la Présidente, ma délégation vous remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat autour d'une question qui constitue un des défis majeurs auxquels l'humanité demeurera encore longtemps confrontée.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 concernant les compétences respectives des différents organes de l'ONU dans le traitement des questions liées au développement durable. Cependant, au-delà des problèmes de compétence, force est de reconnaître la gravité des enjeux, la nécessité et l'urgence de réponses appropriées à apporter à un risque majeur pour la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité est donc bien placé pour faire prendre conscience de cette menace. Dans le cas de la prévention des conflits, lesquels ont souvent des causes lointaines et profondes. Le Congo, qui préside le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, saura des causes tirer amplement profit de ce débat.

Nous partageons l'appel à agir sans délai lancé par le Secrétaire général de l'ONU, le 6 avril dernier, à tous les gouvernements en vue de l'adoption de mesures à grande échelle afin de réduire les conséquences les plus extrêmes des changements climatiques. Le rapport publié à Bruxelles le 6 avril par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est en effet sans équivoque sur les conséquences des changements climatiques dans les différentes parties du monde et sur les différents secteurs de l'économie mondiale. Il y est clairement indiqué que les zones les plus durement touchées seront l'Arctique, l'Afrique subsaharienne, les petits États insulaires en développement, les grands deltas asiatiques, ainsi que les zones côtières.

Plus inquiétant encore, il y est précisé que ce sont les plus pauvres qui souffriront le plus, parce qu'ils ont le moins de ressources pour s'adapter.

L'ironie du sort voudra donc que ce soit les pauvres qui paient pour les excès de consommation et l'insouciance des riches.

L'Afrique a pris conscience de ce risque majeur et a débattu de cette question des changements climatiques à l'occasion du récent Sommet de l'Union africaine, tenu au niveau des chefs d'État et de gouvernement à Addis-Abeba en janvier dernier. C'est vous dire tout l'intérêt d'un tel débat pour un pays comme le Congo, qui fait déjà face à certains des facteurs négatifs des changements climatiques, malgré le réservoir écologique dont il est doté. Certes, ce ne sera pas la première fois dans l'histoire de l'humanité que des hommes et des femmes se battront pour la terre, l'eau, la nourriture et un espace où vivre. Mais cette fois, ce sera à plus grande échelle et avec des effets dévastateurs sans commune mesure avec les invasions et les razzias des temps anciens.

Ici, la frontière entre ce qui relève de la responsabilité de l'homme, avec un mode de consommation de plus en plus destructeur, et ce que l'on qualifie de catastrophe naturelle va progressivement s'estomper. Il est donc opportun et utile que l'organe principal de l'ONU responsable en matière de paix et de sécurité galvanise la conscience universelle autour de la nécessité d'actions concrètes et inscrites dans la durée. C'est un cri d'alarme qui est attendu du Conseil, le cadre de concertation et d'élaboration des normes et des stratégies se situant ailleurs que dans cette salle.

À propos de stratégies, nous disposons de tous les instruments nécessaires, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto. Les principaux pays responsables de la pollution devraient donc donner l'exemple en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Pour leur part, constituant le deuxième poumon du monde, après la forêt amazonienne, plusieurs pays d'Afrique centrale ont adopté une stratégie fondée sur un partenariat international en vue de promouvoir la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles des forêts du bassin du Congo. Il s'agit d'une vaste initiative regroupant déjà plusieurs partenaires internationaux et multilatéraux, qui devrait recueillir la participation du plus grand nombre d'intervenants possible. De façon immédiate, à l'issue du débat d'aujourd'hui, nous attendons un plus grand engagement de la communauté internationale sur cette question vitale des changements climatiques et de leurs conséquences à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Bali (Indonésie) en décembre prochain.

Pour terminer, je voudrais souligner l'urgence d'une action individuelle et collective des États et d'autres entités, car, comme l'a rappelé un responsable du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, on pourrait

> « craindre le déclenchement de conflits autour des ressources en eau, la propagation de certaines maladies et l'augmentation de la migration des populations si des mesures d'adaptation adéquates ne sont pas adoptées et intégrées dans un plan de développement à long terme ».

Le Conseil de sécurité ferait donc œuvre utile en forgeant cette nécessaire conscience pour une action urgente.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir que de participer à cet important débat consacré à l'une des plus grandes priorités de l'ONU – les liens entre l'énergie, la sécurité et le climat – dont, sans l'ombre d'un doute, il sera longuement traité dans le débat de fond de la quinzième session de la Commission du développement durable prévu à New York du 9 au 11 mai 2007. L'État du Qatar aura l'honneur de présider cette session et j'ai le plaisir d'exposer au Conseil de sécurité certaines de nos idées sur la question qui nous occupe aujourd'hui et qui a été définie dans le document de réflexion du Royaume-Uni sur l'énergie, la sécurité et le climat.

Nous voulons rappeler ici que le changement climatique est devenu une réalité urgente qui ne nous laisse qu'une seule option : engager une action collective internationale en vue d'en atténuer les répercussions et les terribles conséquences pour la planète.

À notre avis, si la question du changement climatique n'est pas traitée de manière adéquate, c'est probablement parce qu'elle est dissociée de la question du développement. Nous pensons que l'on ne parviendra à la résoudre efficacement qu'en l'abordant dans le contexte du développement durable. La question du changement climatique constituant un élément de celle du développement, la mise en route du processus de développement dans les pays en développement doit reposer sur une parfaite compréhension de son déroulement.

À ce sujet, nous voudrions rappeler deux points importants qui ont été réaffirmés à la Conférence de Rio (1992) sur le changement climatique.

Premièrement, c'est aux principaux responsables du changement climatique qu'il incombe d'assumer le financement de la réparation des dommages causés. Deuxièmement, le processus de développement ne doit être ni sacrifié ni compromis en raison du changement climatique.

Il convient néanmoins de noter que les négociations sur le Protocole de Kyoto, en 1997, ont complètement passé sous silence la question du développement, empêchant ainsi son examen approprié du fait de sa dissociation totale de la question du changement climatique. J'en veux pour preuve l'incapacité avérée de produire jusqu'ici un seul rapport exhaustif sur les questions interdépendantes du changement climatique et du développement durable.

Comme la majorité des pays en développement, nous pensons que les études traitant des liens entre le changement climatique et le développement durable illustrent une philosophie fragmentaire, disparate et diffuse qui a relégué le développement au troisième plan des priorités internationales. Nous sommes fermement convaincus qu'une solution efficace du problème climatique ne pourra découler que d'une conception intégrée du développement durable.

Force est de s'interroger sur les enseignements théoriques et pratiques à tirer des efforts tendant à atténuer les effets du changement climatique dans le cadre du processus de développement. Quelles mesures adopter pour éliminer les sources d'émissions de gaz à effet de serre? En d'autres termes, quelle est l'incidence de la densité de population, du niveau de revenu, de la consommation d'énergie et des concentrations de carbone? Ce n'est peut-être pas l'instance idoine pour répondre à ces questions et à d'autres, dans la mesure où nous avons pour cela besoin d'études approfondies et détaillées qui doivent précéder la formulation de politiques ou recommandations précises.

Nous avons soigneusement étudié le document de réflexion soumis par la délégation du Royaume-Uni. Compte tenu des différences de points de vue, nous voudrions faire les remarques suivantes.

Nous pensons que le document traite des symptômes et des conséquences du problème, mais pas de ses causes. Tous les points soulevés concernent des problèmes liés au changement climatique auxquels la communauté internationale a répondu de manière parcellaire et au cas par cas. Nous sommes convaincus que le débat sur le changement climatique doit être ample, intégré, global et ouvert à tous, et qu'il doit porter sur toutes les dimensions du problème, y compris celles mentionnées dans le document du Royaume-Uni. Les dangers découlant du changement climatique ne touchent pas seulement les États vulnérables. Il s'agit essentiellement de menaces pour le développement durable. La sécheresse, la désertification, le tarissement des bassins fluviaux, les migrations, les pénuries en eau et en énergie sont la préoccupation de tous et mettent en péril le monde entier.

Nous notons que le document voit dans les combustibles fossiles la principale cause du changement climatique et des concentrations de gaz à effet de serre, alors que les scientifiques attribuent les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère à la déforestation et à la désertification. À cela viennent s'ajouter le niveau intolérable à long terme de l'exploitation et de l'occupation des sols, l'urbanisation subreptice, l'impact de l'énergie nucléaire, les catastrophes naturelles, les conflits, les émissions de lave et de gaz dues aux éruptions volcaniques, les tempêtes de sable et la pollution industrielle. Il ne faut pas oublier que c'est essentiellement aux combustibles fossiles que l'on doit les formidables progrès industriels des pays développés. Ce sont ceux-là mêmes qui ont poursuivi des politiques funestes de déforestation, d'urbanisation et d'occupation des sols. Pour combattre la maladie, le chômage et la pauvreté, il faut mettre en œuvre des programmes de développement à la fois ambitieux et dotés des financements requis et avoir accès aux technologies modernes.

Afin de parvenir à une compréhension commune de la manière de résoudre le problème du changement climatique, nous ne devons pas oublier le principe, adopté à toutes les réunions et conférences des Nations Unies, des responsabilités communes et différenciées de tous les États. Cela signifie que les responsabilités des pays riches, développés et industrialisés diffèrent de celles des pays pauvres et en développement.

Puisque nous courons tous le risque d'être engloutis, nous devons œuvrer collectivement à nous sauver de la noyade. Dans ce contexte, nous rappelons la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité, dont nous tirons la conclusion que les solutions requises pour régler les problèmes de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de développement après un conflit doivent être globales et intégrées. Maintenant que nous avons identifié le problème et que nous

devenons de plus en plus conscients de ses répercussions, nous devons mobiliser la volonté politique nécessaire pour remédier aux vulnérabilités des pays susceptibles de souffrir de l'instabilité en promouvant l'acquisition de connaissances, en facilitant le transfert des technologies, en mettant en place des mécanismes d'adaptation et d'atténuation des conséquences et en fournissant les ressources suffisantes pour relever les défis liés aux changements climatiques.

En ce qui concerne la responsabilité du Secrétaire général d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur cette question, nous notons qu'à l'Article 99, la Charte des Nations Unies limite cette prérogative aux affaires qui, de l'opinion du Secrétaire général, pourraient mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Beaucoup a été dit et écrit sur les menaces résultant du changement climatique. Nous en avons maintenant une idée plus claire. On ne peut apporter une réponse à cette question en limitant exclusivement les débats au Conseil de sécurité. Nous avons besoin de mécanismes qui soient à même d'appliquer leurs propres résolutions, à condition que la représentativité de ces mécanismes soit élargie. Nous pensons que le Conseil de sécurité, du fait des déséquilibres de sa hiérarchie, n'est pas le meilleur mécanisme possible pour s'attacher à la question du changement climatique. Les menaces posées par le changement climatique doivent être traitées par la Commission du développement durable, le Conseil économique et social et, par-dessus tout, l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que l'adoption d'une démarche plus sérieuse et globale sur tous les aspects du changement climatique peut être amorcée par une séance conjointe du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, dont les conclusions devraient alors être présentées à l'Assemblée générale.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le changement climatique présente manifestement des défis graves. Sous la présidence éminente du Royaume-Uni, à Gleneagles, il y a deux ans, les dirigeants du Groupe des Huit (G-8) ont souligné que la sécurité énergétique, le changement climatique et le développement durable sont fondamentalement liés. En consultation avec les pays en développement partenaires, les dirigeants du G-8 se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer l'environnement mondial et à renforcer la sécurité énergétique de façon à promouvoir le développement humain.

Pour réaliser ces objectifs, les États-Unis mettent en œuvre un vaste ensemble d'activités et de programmes. Par exemple, nous œuvrons avec le Brésil pour promouvoir les biocarburants. Nous avons facilité la conclusion d'un accord avec la Chine pour la construction de la plus grosse mine de houille au monde qui capture le méthane pour produire de l'énergie. À travers le Partenariat Asie-Pacifique pour un développement propre et le climat, nous augmentons nos investissements dans des techniques énergétiques plus propres et nos échanges commerciaux portant sur celles-ci. Nous sommes à la tête des efforts mondiaux pour le déploiement commercial d'une technique houillère produisant des émissions proches de zéro en offrant 1 650 000 000 dollars en crédits d'impôts. La Loi sur la politique énergétique des États-Unis consent une incitation fiscale de 5 milliards de dollars sur cinq ans pour encourager les investissements privés en matière d'efficacité énergétique et d'énergie de substitution renouvelable. Nous consacrons environ 180 millions de dollars par an à la promotion de l'adaptation à la variabilité et au changement climatique et à d'autres domaines prioritaires en matière de changement climatique dans les pays en développement.

Dans notre pays, nous sommes en passe de réaliser notre objectif de réduction de 18 %, de 2002 à 2012, du volume des gaz à effet de serre produits par notre économie. Les émissions de gaz à effet de serre américaines n'ont augmenté que de 0,6 % de 2004 à 2005 par comparaison avec une augmentation de 1 % sur la période 1990-2005. Nous avons investi environ 35 milliards de dollars dans les sciences et techniques liées au climat depuis 2001, y compris 17 milliards dans les technologies énergétiques.

Au niveau international, les questions relatives au climat et à l'énergie sont traitées activement par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans d'autres enceintes dotées de mandats pertinents. Le Gouvernement Bush s'est engagé à verser 500 millions de dollars au Fonds pour l'environnement mondial au cours des quatre prochaines années – et cela constitue une contribution plus importante que celle de tous les autres pays – pour aider les pays en développement à remédier à ces problèmes. Ces efforts sont importants, du fait notamment que l'absence de sécurité énergétique peut exacerber les problèmes économiques et politiques.

La manière la plus efficace de renforcer la sécurité et la stabilité est d'augmenter la capacité des États à gouverner efficacement. Les États en mesure de gouverner efficacement peuvent mieux prévoir et gérer les changements et les défis associés aux changements. Pour qu'elles soient couronnées de succès, les stratégies de développement doivent se concentrer sur l'éducation, l'état de droit, la liberté des individus et les perspectives économiques. La communauté internationale l'a reconnu de concert pendant le Sommet mondial pour le développement durable, en 2002.

Les pays bien gouvernés se développent et prospèrent. La croissance économique fournit les ressources, à la fois dans les pays développés comme dans les pays en développement, pour remédier aux défis énergétiques et environnementaux, y compris les défis associés au changement climatique.

Les États-Unis sont depuis longtemps connus pour tendre une main secourable pour qu'il soit possible à tous de vivre dans des sociétés démocratiques dotées d'économies robustes et d'une gouvernance forte et stable. Nous avons l'intention de poursuivre cet appui, en œuvrant avec les individus épris de liberté dans le monde pour faire face à l'avenir de manière constructive et avec confiance et détermination.

M. de La Sablière (France) : Madame la Présidente, je souhaiterais, avant toute chose, vous remercier personnellement et saluer la présidence britannique qui, à votre initiative, a prévu d'organiser ce débat sur l'énergie, la sécurité et le climat.

Nous pensons que le changement climatique figure parmi les principales menaces qui pèsent sur l'avenir de l'humanité et mettent en danger sa sécurité environnementale. Il s'agit d'un défi fondamental, dont les premières conséquences affectent déjà les populations, en particulier des pays les plus vulnérables. Son impact sur la paix et la sécurité internationales pourrait prendre des formes multiples, qui sont recensées avec pertinence dans le document de réflexion (S/2007/186, annexe) très utile préparé dans la perspective de cette réunion.

Il nous appartient donc d'agir sans tarder. À Johannesburg, en septembre 2002, le Président Jacques Chirac avait commencé son discours en disant « La maison brûle et nous regardons ailleurs ». Cinq ans plus tard, nous assistons certes à une prise de conscience, mais qui n'a pas encore trouvé son indispensable traduction en une action concertée et déterminée de l'ensemble de la communauté internationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et minimiser les dommages liés aux changements climatiques.

Il est donc urgent de se mobiliser afin de trouver les réponses à ce défi, dans tous ses aspects. Le Conseil de sécurité n'est certainement pas l'instance prioritairement en charge de ce dossier, ni évidemment la seule. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Assemblée générale jouent évidemment un rôle central. Mais, dans le cadre de son mandat, le Conseil de sécurité ne peut ignorer les menaces pesant sur la sécurité internationale du fait du réchauffement climatique. Et je dois dire que les querelles institutionnelles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. L'exclusivité doit céder le pas à la contribution de tous les acteurs engagés dans ce combat, chacun pour ce qui le concerne.

Toutes les menaces découlant du changement climatique sont en effet bien réelles. Elles affecteront, à moyen et long terme, la sécurité entre les nations. Plus personne n'ose aujourd'hui contester la réalité du changement climatique. Au titre de son quatrième rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est parvenu au constat scientifiquement consolidé selon lequel le réchauffement de notre planète est dû à l'activité humaine avec 90% de certitude. Le 6 avril, ce même Groupe a conclu que ce phénomène devait entraîner une multiplication des événements météorologiques extrêmes, des déplacements massifs de populations dus à l'augmentation du niveau de la mer, une chute de la production agricole à l'origine de graves crises alimentaires et un accroissement des dangers sanitaires, résultant de la modification du fonctionnement des écosystèmes.

Le rappel de ces quatre grandes conséquences suffit à convaincre des dangers que le changement climatique représente pour la paix. Il est incontestable que la raréfaction des ressources est susceptible de renforcer la concurrence pour l'accès aux produits alimentaires, à l'énergie ou à l'eau. Il ne fait pas de doute que le manque de terres arables pourrait engendrer une course pour le territoire. Il apparaît clairement que les catastrophes naturelles et la montée des eaux auraient pour conséquence un accroissement du nombre des réfugiés et des personnes déplacées et se traduiraient par des flux migratoires non

maîtrisables. Plus ils surviendront avec brutalité, plus ces phénomènes constitueront des facteurs de conflit.

Aucune région du monde n'est à l'abri. Mais l'impact du changement climatique sera plus fort là où il s'ajoutera à des facteurs existants de fragilité, qu'il contribuera à aggraver. Les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique, qui sont déjà confrontés au sous-développement, aux tensions ethniques, aux grandes pandémies ou aux aléas climatiques, risquent de payer le plus lourd tribut. Ils auront d'autant plus de difficultés à faire face que les capacités leur font défaut et que les structures étatiques sont trop faibles pour répondre pleinement aux besoins des populations.

La situation exige donc une action déterminée, collective et urgente de la communauté internationale pour atténuer le changement climatique et en contenir les conséquences à un niveau tolérable, qui ne se situe en aucun cas au-delà du seuil de 2 degrés. Ainsi que l'a indiqué Nicholas Stern dans son rapport, le coût de l'inaction est infiniment supérieur à celui de l'action. C'est la raison pour laquelle il est essentiel, afin d'assurer la continuité des mesures engagées et la pérennité des instruments, de définir en 2009 au plus tard le régime qui permettra de lutter efficacement contre le changement climatique après 2012. Les membres savent quels engagements l'Union européenne a pris en mars 2007 dans cette perspective. Notre Conseil n'est certainement pas le lieu pour s'étendre sur une négociation qui aura lieu ailleurs.

Il est en revanche bien dans le mandat du Conseil de sécurité de prévenir les conflits, dont les perspectives, ainsi que je viens de le souligner, sont malheureusement plus que probables. Il est en conséquence de son devoir de jouer son rôle. Nous devrions, à cet égard, réfléchir à ce qui pourrait être entrepris en termes de diplomatie préventive, en liaison avec le Secrétaire général. Dans ce cadre, le Secrétaire général pourrait diriger ses efforts vers les régions ou les zones où les menaces climatiques sont susceptibles d'avoir des implications directes sur la paix. Une telle approche suppose naturellement que les conséquences du changement climatique soient intégrées dans les analyses de risques élaborées par le Secrétariat.

L'impact du changement climatique devrait aussi être pris en considération par le Conseil de sécurité. Dans sa contribution aux efforts visant à régler les conflits, il est nécessaire qu'il puisse intégrer la dimension liée à la disparition des ressources, dont on voit déjà, notamment en Afrique, qu'elle constitue un facteur important de conflits.

Au-delà du rôle du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, la prévention des conflits passe par la mobilisation, par la communauté internationale, de tous les instruments nécessaires pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour gérer durablement leurs ressources naturelles et se préparer aux catastrophes naturelles. Les Nations Unies peuvent y contribuer en favorisant l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, tant il est clair que la pauvreté, la santé humaine et la dégradation de l'environnement ne peuvent plus être considérées comme des menaces isolées. C'est aussi pourquoi il est urgent d'améliorer la gouvernance internationale de l'environnement, comme le souhaite la France en proposant la création, à partir du Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'une organisation des Nations Unies pour l'environnement.

Il faut en effet être conscient que la communauté internationale ne pourra pas gagner son combat contre le changement climatique et ses effets sans mettre les instruments dont elle dispose en ordre de marche.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Le changement climatique est un grand défi de longue haleine qui se pose aujourd'hui au monde. La communauté internationale est parfaitement consciente qu'il affectera le développement économique et social de chaque pays et qu'il menace le développement durable des sociétés humaines. L'importance de trouver des solutions à ce problème n'échappe à personne. La Chine est par conséquent très disposée à discuter avec les autres pays de la manière de renforcer la coopération internationale afin d'apporter une réponse commune au changement climatique.

Le changement climatique a peut-être des incidences certaines sur la sécurité, mais il n'en est pas moins, en son fond, une question de développement durable. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a jeté les bases et énoncé les principes fondamentaux de la réaction qui doit être celle de la communauté internationale face au phénomène. Le Protocole de Kyoto a fixé des objectifs quantifiables, quoique limités, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations

Unies pour l'environnement et d'autres instances prennent part à des discussions et des actions menées sur ce thème. Pour traiter efficacement du changement climatique, il est nécessaire de respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées tel qu'il est mis en avant dans la Convention-cadre, de se conformer aux accords institutionnels, de renforcer la coopération et d'encourager les actions concrètes.

Pour trouver des solutions au changement climatique, la communauté internationale doit agir de façon concertée. Débattre de la question au Conseil de sécurité n'aidera pas les pays qui s'efforcent d'en atténuer les effets. Cela n'aidera pas non plus les États touchés à réagir plus efficacement. Les discussions relatives à l'évolution du climat doivent être menées dans un cadre accessible à toutes les parties. Les pays en développement estiment que le Conseil de sécurité manque de compétence pour gérer le problème et n'est donc pas le meilleur endroit où prendre des décisions suffisamment participatives pour aboutir à des propositions largement acceptables. Ces préoccupations raisonnables méritent d'être pleinement comprises et respectées. Selon nous, le présent débat doit être considéré comme une exception qui ne donnera lieu ni à des documents finaux, ni à des actions de suivi.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance au changement climatique. En tant que pays en développement, la Chine a formulé sa stratégie nationale de développement durable il y a déjà 15 ans et élabore actuellement une stratégie nationale visant à répondre à l'évolution du climat. Elle appliquera sa stratégie de développement durable avec vigueur et apportera, sous forme d'actions concrètes, la contribution qu'elle doit faire aux efforts déployés pour faire face au phénomène en question. Nous appuyons l'idée de discussions pragmatiques et approfondies sur les questions connexes dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous sommes également en faveur de la coopération internationale pour promouvoir un développement propre. À la fin du mois, des discussions sur le changement climatique se tiendront à l'occasion de la quinzième session de la Commission du développement durable. Nous attendons avec intérêt de travailler avec d'autres pays en vue de trouver des solutions au changement climatique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à la présente séance et je l'invite à prendre la parole.

M. Ban Ki-moon (Secrétaire général) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de m'offrir la possibilité de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au sujet de cette grave question d'actualité. Tout au long de l'histoire de l'humanité, les peuples et les pays se sont disputé les ressources naturelles. Qu'il s'agisse de bétail, de points d'eau et de terres fertiles, d'itinéraires commerciaux, de stocks de poissons et d'épices, de sucre, de pétrole, d'or ou d'autres précieuses marchandises, la guerre a trop souvent été le moyen de s'assurer la possession de ressources rares. Aujourd'hui encore, le maintien de l'approvisionnement en carburants et en minéraux est au cœur des considérations géopolitiques.

Les choses sont plus faciles en période d'abondance, lorsque tout le monde peut partager les richesses, même si ce n'est pas sur un pied d'égalité. Mais lorsque les ressources sont rares, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'eau ou des terres arables, nos fragiles écosystèmes sont mis à rude épreuve, tout comme les mécanismes de survie des groupes et des individus. Une rupture des codes de conduite établis, et même des conflits caractérisés, peut alors s'ensuivre.

Au Sommet mondial de 2005, les États Membres ont renouvelé leur engagement de promouvoir une culture de la prévention des conflits armés. Ils se sont également engagés à renforcer les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour atteindre cet objectif. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique, et réaffirmé la nécessité de traiter les causes profondes des conflits.

Dans une série de rapports consacrés à la prévention des conflits, mon prédécesseur, le Secrétaire général Kofi Annan, a mis en lumière les menaces que font peser la dégradation de l'environnement et la pénurie de ressources. Comme il le disait dans le dernier en date de ces rapports :

> « La dégradation de l'environnement a le potentiel de déstabiliser des régions sujettes aux conflits, en particulier là où elle s'accompagne d'un accès inéquitable ou d'une politisation de l'accès à des ressources rares. J'exhorte les États Membres à redoubler d'efforts pour s'entendre sur des moyens qui nous permettent à tous de

vivre de manière viable dans la limite des ressources de la planète. » (*A/60/891, par. 22*)

Je voudrais renouveler et compléter cet appel. Comparé à celui des conflits et de leurs conséquences, le coût de la prévention est nettement inférieur, non seulement du point de vue financier, mais aussi et surtout au regard des vies humaines et de la qualité de vie.

Je crois fermement qu'aujourd'hui, tous les pays reconnaissent que les changements climatiques, en particulier, requièrent une action sur le long terme à l'échelle mondiale, conforme aux résultats scientifiques les plus récents et compatible avec le développement économique et social.

D'après les évaluations les plus récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le réchauffement de la planète est incontestable, ses effets sont manifestes, et il ne fait aucun doute que les activités humaines y ont considérablement contribué. On constate déjà les incidences négatives dans de nombreux domaines, notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire; les océans et les zones côtières; la diversité biologique et les écosystèmes; les ressources en eau; la santé des populations; les établissements humains; l'énergie, les transports et l'industrie; et les phénomènes climatiques extrêmes.

Les modifications prévues du climat de la Terre ne posent donc pas seulement des problèmes environnementaux. Elles peuvent aussi avoir de graves implications sociales et économiques. En outre, comme le Conseil le met en évidence aujourd'hui, les questions de l'énergie et des changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur la paix et la sécurité. Cela est particulièrement vrai dans les régions vulnérables qui sont déjà en proie à de multiples difficultés, comme les conflits, la pauvreté et l'inégalité d'accès aux ressources, la faiblesse des institutions, l'insécurité alimentaire et l'incidence de maladies telles que le VIH/sida.

Examinons les scénarios suivants, qui, sans être alarmistes, sont tous alarmants. Les effets néfastes des changements climatiques, tels que les inondations et les sécheresses et les coûts économiques qu'ils entraînent, dont l'indemnisation des terres perdues, risquent de polariser la société et de marginaliser certaines populations. Il se pourrait de ce fait que les États soient moins à même de régler les conflits à l'aide de moyens pacifiques et démocratiques, de maintenir la cohésion sociale et de défendre les droits de l'homme.

Les phénomènes climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles, telles que les inondations et les sécheresses, multiplient les risques de situation d'urgence humanitaire et, par là même, d'instabilité et de dislocation.

Les migrations résultant de facteurs tels que les changements climatiques pourraient exacerber les tensions et les conflits, en particulier dans les régions où se trouvent un grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés.

La raréfaction des ressources, en particulier de l'eau et des produits alimentaires, pourrait contribuer à transformer ce qui relève actuellement de la concurrence pacifique en rivalité violente. Un accès limité ou menacé à l'énergie est, on le sait déjà, un puissant facteur de conflit. L'évolution de la planète risque d'en accentuer encore l'effet délétère. Et, bien entendu, les coûts et pertes économiques qui découleraient de tous ces scénarios entraveraient la réalisation par les pays des objectifs du Millénaire pour le développement.

Ce ne sont, bien sûr, que des scénarios. Mais nous ne pouvons nous contenter d'attendre de voir s'ils se réalisent. Tous les mécanismes multilatéraux doivent agir de concert pour empêcher que cela ne se produise.

Nous devons concentrer plus nettement notre attention sur les avantages d'une action précoce. Les ressources de la société civile et du secteur privé doivent être mises à contribution. Et le Conseil économique et social a un rôle à jouer à cet égard en s'attachant, avec les autres organes intergouvernementaux compétents, à remédier aux causes profondes des conflits dont il sera question aujourd'hui.

Le Secrétariat se tient prêt à aider toutes les entités concernées à s'acquitter de leurs mandats respectifs. Personnellement, j'attends avec intérêt de travailler avec les États Membres sur les questions susmentionnées et j'espère que, grâce aux débats qui se dérouleront dans diverses instances, nous serons en mesure de parvenir à un large consensus sur la voie à suivre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit aux déclarations que feront ultérieurement le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine et le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens à saisir cette occasion pour mettre en relief certains points pertinents se rapportant à la question dont nous sommes saisis. Si ma délégation partage les objectifs du présent débat qui consistent à faire prendre conscience des risques et des menaces auxquels la communauté internationale pourrait se trouver confrontée à l'avenir dans les domaines de l'énergie, de la sécurité et du climat, nous croyons également que cela ne devrait pas constituer un précédent pour les futurs travaux du Conseil de sécurité. Nous estimons que cette question est examinée, et devrait être examinée plus efficacement, dans d'autres instances du système des Nations Unies, dont la Commission du développement durable, qui examinera la question de l'énergie et des changements climatiques à sa quinzième session.

Ma délégation est d'avis qu'il faut prévenir les futures menaces posées à la sécurité par les changements climatiques. Nous appelons donc tous les États à adhérer aux Principes de Rio, en particulier le principe de responsabilités communes mais différenciées, à Action 21, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto. À cet égard, les pays développés devraient s'acquitter immédiatement de leurs engagements, en particulier pour ce qui est des moyens de mise en œuvre. Sans cela, les effets négatifs des changements climatiques vont non seulement continuer à dégrader l'environnement, mais également à faire augmenter la pauvreté et à entraver le développement économique, lesquels sont en rapport étroit avec les menaces potentielles qui pèsent sur la sécurité.

Conscients des énormes défis qui se présentent à nous sur les questions de l'énergie et des changements climatiques, nous devons saisir l'occasion de dégager un consensus mondial sur les moyens de s'adapter aux changements climatiques et de les atténuer au sein des instances pertinentes. La quinzième session de la Commission du développement durable qui se tiendra à New en mai, et en particulier la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Bali, en Indonésie, en décembre prochain, constituent deux instances importantes dans lesquelles la question relative aux changements climatiques et à l'énergie doit être abordée.

À notre avis, le succès des débats qui auront lieu à ces deux réunions concourait à la création de conditions propices à la prévention des conséquences négatives potentielles des changements climatiques sur la sécurité.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Avant tout, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'initiative prise par votre gouvernement d'organiser ce débat thématique sur la relation entre l'énergie, la sécurité et en particulier les conséquences des changements climatiques sur les causes potentielles de conflits et leur impact sur la sécurité et la stabilité internationales.

Au cours des prochaines semaines, la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains se tiendra à Panama, sur le thème « Énergie pour le développement durable ». Il s'agit d'une preuve supplémentaire de l'importance que le Gouvernement panaméen accorde aux sujets liés aux changements climatiques et leurs conséquences pour la société.

La forte relation existant entre la disponibilité de sources d'énergie propre, rentable et sûre et le développement durable des peuples est largement reconnue. Cette question englobe en outre d'autres aspects, tels que les coûts croissants de la concurrence à l'égard de ressources énergétiques rares, la défense et la sécurité des sources d'énergie, et le droit des États à satisfaire leurs besoins énergétiques. Toutefois, il est évident qu'il nous faut mieux comprendre leurs retombées sur le réchauffement planétaire, sur l'environnement et sur la paix et la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle nous devons renforcer les capacités nationales et régionales ainsi que les mécanismes à plusieurs niveaux pour mieux comprendre et mieux gérer cette situation.

À l'heure actuelle, aussi bien au sein de l'ONU qu'au sein de différentes organisations régionales, des efforts sont déployés sur les plans politique, social et scientifique afin de mieux comprendre le lien existant entre l'utilisation de certaines ressources énergétiques, les changements climatiques et leurs retombées pour l'être humain. Une synergie et une coopération accrues entre les parties prenantes, sur la base des caractéristiques propres à chaque région, permettront de mieux saisir les difficultés qui se présentent.

L'ampleur et les conséquences diverses des causes et des effets des changements climatiques sont telles que tous les organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, ont l'obligation de les aborder, conformément au mandat qui leur a été confié par la Charte.

Le débat d'aujourd'hui, organisé sur l'initiative du Conseil de sécurité, mais avec la participation de tous les États Membres de cette Organisation, doit s'intéresser en particulier aux aspects de cette question qui pourraient être des facteurs de conflits et d'instabilité au niveau international. Le Conseil a déjà eu l'occasion d'organiser des débats sur son rôle en matière de compétences partagées avec d'autres organes de l'ONU. Par exemple, le débat tenu en 2000 sur l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité en Afrique. L'objectif était alors de rendre cette problématique visible. S'il est vrai que ce débat n'a pas débouché sur des mesures concrètes, il a mis en lumière le consensus de la communauté internationale pour fixer des objectifs. Nul ne peut nier les effets positifs des actions entreprises suite à ce débat et à d'autres débats.

Aujourd'hui, il est indéniable que l'utilisation de combustibles fossiles pour produire de l'énergie contribue au réchauffement planétaire. Il est également indéniable que ce réchauffement planétaire aggravera la pauvreté et les conflits nationaux, bouillon de culture pour les guerres civiles et, parfois de manière imperceptible, pour des conflits affectant la paix et la sécurité internationales.

L'influence subtile du changement climatique sur la vie quotidienne ne l'empêche pas d'avoir des effets puissants. L'accumulation progressive des conséquences constitue précisément sa caractéristique la plus néfaste, parce que, comme l'écrivait le poète T. S. Eliot, « Voici comment le monde périt/Non dans une explosion, mais dans une plainte ».

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous aussi, nous nous félicitons, Madame la Présidente, d'être venue de si loin pour présider notre séance d'aujourd'hui.

Je voudrais également me rallier aux déclarations faites par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine; par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés; et par le représentant du Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique.

Tout en soulignant que ce débat ne relève pas du mandat du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud voudrait saisir cette occasion pour mettre en exergue les priorités afin d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, priorités qui sont mieux traitées dans d'autres instances du système des Nations Unies.

En 1992, l'historique Sommet de la Terre tenu au Brésil a adopté les Principes de Rio. Parmi eux figurait le principe des responsabilités communes mais différenciées, accepté par les chefs d'État et de gouvernement comme étant crucial pour tout débat sur les changements climatiques.

Dix ans plus tard, en septembre 2002, le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg, a réaffirmé ce principe. En outre, le Sommet de Johannesburg a assigné à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission du développement durable, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto la responsabilité du suivi du climat et du développement durable.

Récemment, le rapport sur l'impact, l'adaptation et la vulnérabilité rédigé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé une fois de plus que l'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux variations et aux changements climatiques à cause de multiples pressions et d'une faible capacité d'adaptation. Parmi les conséquences des changements climatiques identifiées pour l'Afrique, l'on estime que d'ici 2020, entre 75 millions et 250 millions de personnes souffriront de l'exposition à une augmentation de stress hydrique dû aux changements climatiques; la production agricole, y compris l'accès à la nourriture, devrait, selon les prévisions, être gravement compromise par le climat; l'approvisionnement local en denrées alimentaires pâtira sans doute de la diminution de la pêche; les ressources des grands lacs peuvent être affectées par la surexploitation continue; d'ici la fin du XXIe siècle, on estime que la montée du niveau des mers affectera les régions côtières très peuplées; et le coût de l'adaptation à ces niveaux de changements climatiques pourrait s'élever à au moins 5 à 10 % du produit intérieur brut.

De toute évidence, une riposte mondiale inéquitable, où les principaux émetteurs historiques du

monde développé n'endosseraient pas leurs responsabilités respectives afin d'atténuer les changements climatiques ou aider les pays vulnérables à s'adapter, peut, à l'avenir, contribuer à l'insécurité humaine et ainsi contribuer indirectement à l'instabilité et exacerber des conflits potentiels.

Les pays développés devraient être les premiers à fournir de nouveaux financements supplémentaires consacrés aux activités favorisant l'adaptation. Il est également essentiel que tous les pays développés s'engagent à respecter les réductions juridiquement contraignantes des émissions et honorent leurs obligations au titre du Protocole de Kyoto.

Le monde en développement est relativement peu préparé aux catastrophes et manque de ressources pour faire face aux conséquences d'événements climatiques extrêmes. Les pays les moins développés, en particulier en Afrique et en Asie, ainsi que les petits États insulaires en développement, ne peuvent pas supporter l'essentiel de ces coûts. Les organes compétents de l'ONU devraient renforcer leur capacité de réagir aux catastrophes et aux crises humanitaires résultant des changements climatiques, notamment en déployant des efforts renouvelés axés sur la prévision, la prévention et la gestion de catastrophes liées aux changements climatiques.

Les processus multilatéraux nés du débat sur les changements climatiques en application de la Convention et du Protocole de Kyoto sont en place, et nous attendons avec intérêt la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenant lieu de réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se tiendra à Bali, en Indonésie, en décembre de cette année. Il est particulièrement important que les obligations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto soient honorées par tous les pays, si nous voulons éviter la catastrophe provoquée par les changements climatiques.

Les exemples que nous avons cités pour décrire les effets des changements climatiques ne menacent pas encore directement la paix et la sécurité internationales. En outre, les questions examinées ici ont essentiellement trait au développement. Il serait préférable d'examiner ces questions au niveau régional au sein de l'Assemblée générale, organe plus représentatif que le Conseil de sécurité. De plus, le mandat du Conseil de sécurité ne l'autorise pas à traiter de ces questions.

Nous demeurons convaincus qu'il est essentiel pour tous les États Membres de promouvoir le développement durable, en adhérant aux Principes de Rio, en particulier au principe des responsabilités communes mais différenciées, et de pleinement mettre en œuvre Action 21. Nous espérons que ces engagements seront renouvelés à la quinzième session de la Commission du développement durable, qui se tiendra à New York dans deux semaines.

C'est pourquoi l'Afrique du Sud attache la plus grande importance à l'assurance donnée par la délégation du Royaume-Uni que la présente séance du Conseil de sécurité ne donnera pas lieu à un texte final ni à un résumé. Nous espérons par ailleurs que ces débats ne feront en aucun cas de la question des changements climatiques ou de celle de l'environnement une question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie est un participant actif au processus international relatif aux changements climatiques. À toutes ses étapes, nous avons inlassablement encouragé et continuons à encourager le renforcement des efforts de tous les pays sans exception dans cette région.

À l'initiative du Président Poutine, une conférence mondiale sur les changements climatiques a eu lieu à Moscou en 2003. Elle a considérablement contribué à la réflexion sur les moyens de développer la coopération internationale dans le domaine des changements climatiques. C'est en fait la décision de la Russie de ratifier le Protocole de Kyoto qui a permis l'entrée en vigueur de cet instrument important.

Selon le quatrième rapport national présenté par la Fédération de Russie en 2006 au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le volume total des émissions de gaz à effet de serre en Russie en 2004 a chuté de 29,9 % par rapport à l'année de référence 1990. Cette réduction des émissions en Russie a permis, dans une grande mesure, de réduire l'impact des activités humaines sur le climat mondial, en compensant largement l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés au cours de cette même période.

La Russie entend remplir les engagements quantitatifs qu'elle a pris au titre du Protocole de

Kyoto jusqu'en 2012. Pour atteindre cet objectif, nous disposons de tous les instruments nécessaires, y compris la réglementation juridique pertinente. Nous pensons qu'il est crucial que les décisions concernant les actions internationales futures dans le domaine des changements climatiques soient prises à la lumière d'études scientifiques approfondies, avec la participation d'organisations et d'institutions nationales et internationales de premier plan.

À cet égard, nous voudrions lancer un appel pour que l'on évite l'affolement et la dramatisation excessive de la situation, qui ne nous aident pas à conclure des accords universels à long terme dans ce domaine. Nous pensons que la communauté internationale doit poursuivre activement l'élaboration de mesures visant à réduire l'effet négatif des activités humaines sur le climat mondial.

Pour examiner le problème des changements climatiques dans tous ses aspects, y compris analyser les nouveaux enjeux et menaces qui apparaissent dans ce domaine, il existe des instances et des structures internationales, telles que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties au Protocole de Kyoto, l'Organisation météorologique mondiale, l'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission du développement durable des Nations Unies.

S'agissant du Conseil de sécurité de l'ONU, il doit s'attacher à l'examen de questions qui relèvent directement de son mandat.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous souhaiter la bienvenue parmi nous aujourd'hui, Madame la Présidente, et vous adresser nos sincères remerciements pour la façon compétente dont le Royaume-Uni préside les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Le Pérou voudrait également se féliciter de l'initiative prise par le Royaume-Uni d'inviter le Conseil de sécurité à examiner les incidences que les changements climatiques peuvent avoir sur la paix et la sécurité internationales.

Au cours des dernières semaines, la présentation des conclusions de deux groupes de travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé les tendances connues que sont l'augmentation de la température moyenne mondiale de la planète et le niveau des mers en raison des changements climatiques. Ces projections en matière de changements climatiques auront, à n'en point douter, des conséquences importantes sur l'environnement mondial, ainsi que sur les activités économiques, la santé humaine, la sécurité alimentaire et, de façon générale, la société humaine. Il convient donc de se demander comment ces conséquences influenceront la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a averti qu'au XXI[e] siècle, les plus grandes menaces à la sécurité auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui et seront confrontés dans les décennies à venir seraient notamment la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement. La dégradation de l'environnement, à son tour, a augmenté le potentiel de destruction des catastrophes et, dans certains cas, elle en a provoqué le déclenchement. Plus préoccupant encore, comme le signale le Groupe de personnalités de haut niveau précité, si les changements climatiques produisent davantage d'inondations, de vagues de chaleur, de sécheresse et de graves tempêtes, cette tendance pourrait s'accélérer.

Les changements climatiques seront donc un facteur qui exacerbera les conditions économiques et sociales qui sont, aujourd'hui déjà, une source potentielle d'insécurité, comme la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion. Le Pérou, au sein même du Conseil de sécurité, a appelé l'attention sur l'importance de tenir compte de la situation, en mentionnant certaines des questions inscrites à l'ordre du jour. Ainsi, dans le cas de Haïti, nous avons réaffirmé que faire face à la catastrophe écologique due à des années de marginalisation et de pauvreté extrême sera encore plus difficile, si les effets des changements climatiques actuelles s'amplifient.

Cela étant, les changements climatiques ne sont pas une fatalité à laquelle il faut se résigner. C'est le résultat des activités humaines, et il nous incombe à tous d'agir de façon responsable pour inverser cette tendance. Malheureusement, nous devons en même temps être conscients que nos seuls efforts en vue de changer le cours des choses n'auront pas d'effets immédiats, car les effets actuels des changements climatiques sont le résultat des émissions passées qui se sont accumulées dans l'atmosphère. Par conséquent, le climat continuera de changer longtemps encore, même si nous réduisons radicalement l'émission des gaz à effet de serre à court terme. Dès lors, il faut agir rapidement et avec détermination.

Nous sommes donc convaincus qu'il faut examiner ces délicates tendances suivant une démarche préventive et non réactive compte tenu de leurs effets potentiels sur la paix et la sécurité internationales. C'est ainsi que le Pérou est en train d'élaborer une stratégie nationale et préconise la conduite d'une action au niveau de la région andine, du Pacifique et de l'Amérique du Sud.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les conséquences du changement climatique sur la stabilité, le développement et le bien-être auxquels nous aspirons. La population péruvienne vit dans une grande diversité d'écosystèmes. Chez nous, le phénomène El Niño, dont nous ne cessons de ressentir durement les effets, a provoqué de graves inondations le long des côtes et des sécheresses dans les Andes, occasionnant d'immenses dommages sociaux et économiques. Dans le même temps, nos glaciers, qui représentent plus de la moitié des glaciers tropicaux de la planète, fondent à vive allure, ce qui aggravera la pénurie d'eau potable et nuira à l'agriculture ainsi qu'à la production d'énergie. Le territoire couvert par la forêt amazonienne au Pérou, le deuxième d'Amérique latine par sa superficie et réserve d'une incommensurable biodiversité, sera lui aussi touché. Même si chaque région sera touchée par le phénomène du changement climatique à des degrés divers et de différentes manières, il s'agit d'un problème d'envergure mondiale. Voilà pourquoi nous ne pourrons en venir à bout qu'au prix d'une action multilatérale et concertée de toute la communauté internationale, menée dans le respect du cadre juridique pertinent et des principes qui le sous-tendent, en particulier celui des responsabilités communes mais différenciées.

À ce sujet, nous réaffirmons notre conviction qu'il est urgent d'adopter des mesures concrètes visant à contenir les émissions de gaz à effet de serre. Il est pour cela prioritaire de renforcer le régime multilatéral de Kyoto et de tenir progressivement les engagements pris dans ce cadre.

Pour terminer, nous estimons qu'une ferme volonté de coopération politique est indispensable dans le cadre des instruments juridiques et des organes compétents pour éviter que ne se concrétisent les pires scénarios prévus par la communauté scientifique. Le plus grand pari qui découle de cette situation consiste à mener une action collective. Notre devoir envers les générations futures en fait un impératif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth.

Pour le Royaume-Uni, comme pour mon collègue belge et d'autres qui sont intervenus dans ce débat, le changement climatique est en train de modifier notre conception de la sécurité. Ces dernières années, les dangers auxquels nous sommes confrontés se sont étendus et exacerbés. Les preuves scientifiques sont récemment venues corroborer, voire dépasser, nos pires craintes en nous exposant les conséquences matérielles pour la planète que l'on peut attendre des changements climatiques. Ces conséquences ne sont pas seulement environnementales : elles touchent aussi le fondement même de la sécurité. Les inondations, la maladie et la famine provoqueront des migrations d'une ampleur sans précédent. Les sécheresses et les mauvaises récoltes provoqueront une lutte accrue pour l'accès aux aliments, à l'eau et à l'énergie. Les conséquences des immenses perturbations économiques prévues dans l'étude Stern atteindront une ampleur inégalée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Chargé de veiller à la paix et à la sécurité internationales, ce Conseil est en mesure d'apporter une contribution exceptionnelle à la perception collective du risque d'instabilité qui pèse sur notre sécurité individuelle et collective. Nous pouvons le faire, et je pense même que nous en avons le devoir, car, jour après jour, le Conseil traite précisément du type de tensions et de conflits que l'instabilité climatique va rendre de plus en plus fréquents et dangereux. Comme plusieurs éminents amiraux et généraux des États-Unis à la retraite l'ont indiqué dans le rapport publié pas plus tard qu'hier, le changement climatique est un multiplicateur de risques d'instabilité.

À l'écoute de ce débat, je constate qu'il est communément admis que certains pays subissent déjà les conséquences des liens étroits qui unissent les effets attendus du changement climatique à l'augmentation des risques de conflits et de l'insécurité au niveau étatique et interétatique. Le Royaume-Uni est parfaitement d'accord que les risques liés au climat doivent être pleinement pris en compte dans l'examen des causes profondes des conflits. D'ailleurs, comme d'autres membres du Conseil, je salue vivement l'offre d'assistance faite par le Secrétaire général à cet effet.

L'intervention d'un si grand nombre d'États non membres du Conseil de sécurité au débat d'aujourd'hui vient corroborer l'amère réalité que l'instabilité touche surtout les plus vulnérables. Le Président Museveni, de l'Ouganda, dont l'économie dépend, pour la production hydroélectrique, d'un réservoir tari par la sécheresse, a qualifié le changement climatique d'acte d'agression commis par les riches à l'encontre des pauvres. Il est l'un des premiers dirigeants à avoir envisagé ce problème sous l'angle de la sécurité. Il ne sera pas le dernier.

Pour le Royaume-Uni, le changement climatique pose assurément un problème de sécurité, mais pas seulement à l'échelle nationale. Il revêt une nouvelle dimension, celle de la sécurité collective dans un monde fragile et de plus en plus interdépendant.

Si le Royaume-Uni a proposé d'organiser ce débat durant sa présidence du Conseil de sécurité, c'est parce qu'il considère que, face aux incidences du changement climatique sur la sécurité collective, le monde agira sagement en entreprenant la mise en place d'une économie mondiale sans carbone, et cela sans nuire au développement mais, au contraire, en érigeant une nouvelle forme de développement durable, comme l'a indiqué le représentant du Qatar.

En unissant nos efforts, nous y parviendrons peut-être. Bien sûr, comme nombre de mes collègues l'ont signalé, d'autres organes de l'ONU sont spécialement chargés du changement climatique, mais ce n'est pas une responsabilité exclusive. Le Royaume-Uni se réjouirait de voir l'Assemblée générale y consacrer un débat de fond. J'ai d'ailleurs soulevé ce point dans la déclaration que j'ai prononcée en septembre dernier à l'Assemblée générale. Nous saluerions également la tenue d'un tel débat au Conseil économique et social. Je sais, comme cela a été dit, que la Commission du développement durable consacrera sa session de cette année à l'énergie. J'attends avec grand intérêt les résultats de ces travaux.

Je pense que le présent débat a d'ores et déjà montré que cette question est non seulement très préoccupante, mais qu'elle est aussi l'affaire de tous. Voilà pourquoi s'impose, selon moi, l'union des efforts dont je viens de parler. De cette façon, nous accroîtrons les chances de faire régner la sécurité. Le changement climatique est un danger qui peut nous rassembler, à condition que nous ayons la sagesse d'empêcher qu'il ne nous divise.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Au nom du Conseil de sécurité, je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne. Je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédérale pour la coopération économique et le développement.

M[me] Wieczorek-Zeul (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Pour commencer, je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance qui a dûment suscité un intérêt au plus haut niveau. Dans la mesure où les incidences du changement climatique sur la sécurité méritent une attention accrue, nous nous réjouissons de pouvoir exposer les vues de l'Union européenne sur la question.

Habituellement, ce Conseil s'occupe de dangers plus imminents pour la paix et la sécurité internationales que ceux engendrés par le changement climatique. Bien qu'ils soient moins évidents et qu'ils constituent des facteurs moindres de conflits, il n'en faut pas pour autant les négliger.

Cela est particulièrement vrai si l'on considère que l'une de nos tâches centrales est de prévenir les conflits violents. Le Conseil de sécurité est attaché à une culture de la prévention, comme cela est inscrit dans la résolution 1625 (2005). Aujourd'hui nous savons qu'il existe un lien manifeste entre le changement climatique et le besoin de prévenir les conflits.

Les données disponibles indiquent que la dernière décennie a été la plus chaude, forçant les glaciers et la glace arctique à céder du terrain. En outre, les conclusions récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fournissent des éléments de preuve manifestes selon lesquels notre globe est déjà profondément touché par l'augmentation de la température due au réchauffement causé par les activités humaines. Le Groupe prévoit que certains des changements profonds dans un grand

nombre des systèmes naturels de la Terre auront des conséquences directes ou indirectes sur la sécurité.

Il est aisé d'imaginer comment la pénurie en eau – comme l'ont mentionné de nombreux représentants – ainsi que la pénurie en nourriture et la raréfaction des terres cultivables peuvent constituer des facteurs contribuant à la naissance de conflits. Les pays les plus vulnérables aux facteurs de stress environnemental sont les petits États insulaires, les pays côtiers à basse altitude et les pays des zones arides ou semi-arides. Ils contribuent le moins au problème, mais sont le plus touchés par le changement climatique. Pour ne donner que deux exemples, plusieurs petits États insulaires voient leur existence même menacée par la montée du niveau des mers. Il est prévu que dès 2020 jusqu'à 250 millions de personnes en Afrique souffriront de l'aggravation de la pénurie en eau due au changement climatique. De plus, et plus généralement ailleurs, on peut s'attendre à des inondations et sécheresses beaucoup plus fréquentes et extrêmes ayant des conséquences potentiellement catastrophiques sur la production et la sécurité alimentaires, ainsi que des conséquences potentiellement destructrices sur les moyens d'existence.

La vulnérabilité des populations, en particulier dans les pays pauvres, peut accroître le risque d'instabilité et de conflit. Sans aucun doute, un vaste éventail de facteurs interdépendants tels que les tensions ethniques, les différends transfrontaliers, les inégalités au sein des sociétés, les mouvements de population et les États en faillite peuvent contribuer aux conflits armés. Mais le changement climatique deviendra un facteur toujours plus important des causes profondes de conflit à mesure que le climat continuera de changer à un rythme accru.

Quelle est la conclusion que nous devons tirer de ces résultats? Le coût d'une action sur le changement climatique est bien inférieur aux conséquences de l'inaction. Il nous faut accorder l'attention qui leur est due aux implications de l'inaction sur la sécurité et atténuer ces risques. Nous avons besoin d'un cadre mondial de gestion des risques pour relever le défi du changement climatique. Un tel cadre doit reposer sur deux piliers : l'atténuation et l'adaptation.

S'agissant de l'atténuation, le premier pilier, nous devons garder les changements du climat mondial dans des limites gérables. Par conséquent, nous devons formuler une politique climatique et énergétique tournée vers l'avenir. Le monde attend des gouvernements et de l'Organisation des Nations Unies qu'ils prennent des mesures nouvelles et résolues qui détermineront l'avenir de l'humanité sur notre planète. L'Union européenne est prête à assumer sa part des efforts visant à remédier à ces problèmes au niveau mondial et appelle les autres pays à faire de même. Il s'agit par-dessus tout d'un impératif politique, mais cela a également du sens d'un point de vue économique. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a décidé en mars dernier de s'acheminer rapidement vers une économie à faible consommation de carbone.

L'Union européenne a décidé de prendre la tête des efforts et de réduire unilatéralement ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020 par comparaison avec le niveau de 1990, quels que soient les progrès réalisés dans les négociations internationales pour un accord sur l'après-2012. Cependant, comme l'Union européenne n'est responsable que de 15 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les effets de notre réduction seront limités. Il est par conséquent nécessaire de parvenir à un accord mondial et global sur la manière de lutter contre le changement climatique au-delà de 2012. L'Union européenne s'engage à atteindre un objectif de 30 % par comparaison avec 1990 à condition que d'autres pays développés prennent des mesures analogues et que les pays en développement les plus avancés sur le plan économique contribuent suffisamment en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives.

De plus, l'Union européenne a adopté une cible contraignante pour l'utilisation croissante des énergies renouvelables et vise à augmenter sensiblement ses économies énergétiques. Nous espérons que ces objectifs inspireront les dirigeants tant du Groupe des Huit que des pays en développement les plus avancés sur le plan économique. Nous espérons également que ces objectifs aideront à ouvrir la voie à des négociations internationales ambitieuses sur le climat.

S'agissant de l'adaptation, le second pilier, il nous faut examiner les conséquences des changements climatiques inévitables. À cette fin, nous pensons que la dimension en matière de sécurité devrait être dûment reflétée dans les travaux de recherche et les rapports futurs sur les effets du changement climatique.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de créer un cadre d'ensemble de diplomatie préventive afin d'atténuer les pires conséquences soulignées dans

le dernier rapport du GIEC. Comme d'autres défis posés au genre humain, tels que la faim, la maladie, la pauvreté, la pénurie en eau et les migrations, il faudrait s'attaquer au changement climatique d'une manière globale et préventive. Si nous prenons conscience de l'interdépendance de ces facteurs, il sera plus facile de proposer des approches cohérentes et globales, et il sera peut-être plus facile d'augmenter les capacités d'adaptation, en particulier dans les pays les plus vulnérables à ces problèmes.

Aucun pays ne peut régler seul des problèmes de cette taille. Les décisions en matière de politique environnementale, économique et énergétique prises dans une région du monde touchent directement ou indirectement les populations d'autres régions et peuvent y devenir une cause profonde de conflit. L'adoption de politiques environnementales saines devient par conséquent une partie essentielle de la prévention des conflits à l'échelle mondiale.

Il nous faut élaborer des stratégies concrètes pour que la famille des Nations Unies et les institutions de l'Organisation des Nations Unies apportent des réponses cohérentes, intégrées et globales pour remédier à ce problème, et de nombreuses institutions et organes de l'Organisation des Nations Unies peuvent et doivent y contribuer. Ils doivent œuvrer main dans la main en collaboration. Aucune institution ne peut se prévaloir d'une compétence exclusive s'agissant de ce problème intersectoriel.

Pour terminer, nous pensons que la complexité du sujet et les aspects institutionnels liés à la gestion des différents effets du changement climatique ne devraient pas nous détourner de notre tâche : faire en sorte que les générations actuelles et futures vivent dans un monde plus sûr et plus prospère. Je suis convaincu que le débat d'aujourd'hui enverra un message puissant et de grande valeur qui contribuera au succès des négociations à venir sur le climat pour la création d'un cadre pour l'après-2012, qui se tiendront à Bali en décembre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Bert Koenders, Ministre néerlandais de la coopération au développement. Je lui donne la parole.

M. Koenders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas se félicitent de cette initiative importante de tenir un débat sur l'énergie, la sécurité et le climat. Celui-ci vient à point nommé. La responsabilité principale du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité. Naturellement, le Conseil tend à se concentrer sur les conflits actuels. Parfois, cependant, il nous faut regarder au-delà des conflits actuels pour explorer les défis et les menaces à la sécurité que le futur pourrait apporter. Je fais référence ici au débat très utile qu'a tenu le Conseil sur l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité en Afrique.

Des millions de personnes écouteront et regarderont les concerts de « Live Earth » le 7 juillet. Elles se demanderont ce que les dirigeants mondiaux font et feront pour réduire les risques associés au changement climatique. Le débat qui se tient ici aujourd'hui souligne l'engagement du Conseil.

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique clairement, plus fortement que jamais auparavant, qu'il est nécessaire d'agir d'urgence. Le monde est exposé aux effets de plus en plus dévastateurs du changement climatique. Le changement climatique peut avoir des conséquences profondes et potentiellement dramatiques en matière de sécurité dans toutes les régions du monde, tels que la pénurie en eau et en nourriture, les problèmes de santé, les mouvements de population et le stress environnemental et les tensions sociales. De nouvelles sources de conflit peuvent apparaître. Des catastrophes peuvent se produire plus fréquemment, avec des conséquences plus dévastatrices.

Selon les évaluations de l'ONU, d'ici à 2010, le monde comptera 50 millions de réfugiés environnementaux, cela sans même tenir compte des effets du changement climatique. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue à 80 % le risque de voir décliner sensiblement l'accès à l'eau dans les zones subtropicales. D'ici à 2050, des milliards de personnes seront confrontées à un approvisionnement en eau inadéquat, voire inexistant. Il va sans dire que cela aura des incidences non seulement sociales, économiques et humanitaires, mais aussi sécuritaires.

Le climat, la paix et la sécurité sont à notre avis des biens publics mondiaux d'importance cruciale. Bien que les pays les plus pauvres soient ceux qui contribuent le moins au changement climatique, ils seront ceux qui en ressentiront le plus gravement les effets. Or ils n'ont pas les connaissances, les capacités ni les ressources pour y faire face. Il faut régler ce problème. Nous devons veiller à ce que les pays

puissent gérer les risques dus à l'évolution du climat. Il s'agit là d'une question urgente. Il incombe aussi aux organismes des Nations Unies, à la Banque mondiale et à d'autres institutions, et pas seulement aux pays eux-mêmes, de se préparer à une catastrophe à grande échelle.

À cette fin, le Sommet mondial de 2005 a appelé à une culture de la prévention. Le fait de s'occuper à temps sur le changement climatique et d'identifier les risques qu'il pourrait faire courir en matière de sécurité peut aider à prévenir les conflits. Nous exhortons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à alerter le Conseil de sécurité sur les situations de crise liées au climat qui seraient susceptibles de mettre la paix et la sécurité en péril.

Les deux grandes priorités d'aujourd'hui, pour ce qui est de répondre au changement climatique et aux risques associés sur le plan de la sécurité, consistent à réduire les émissions et à s'adapter à l'impact des changements climatiques. Il est maintenant urgent d'atténuer les tendances actuelles. Il est à mon avis inacceptable et irresponsable de laisser dans l'impasse les négociations sur un accord pour l'après-2012. Nous ne pouvons plus attendre.

Comme la présidence allemande de l'Union européenne vient de le rappeler, l'UE s'est postée à l'avant-garde d'un effort pour sortir de cette ornière. Sans attendre de voir ce que feraient les autres pays, les dirigeants de l'UE ont décidé ce printemps que les émissions devraient avoir été réduites de 20 % d'ici 2020. Les Pays-Bas veulent même parvenir à une réduction de 30 %. Cela devrait limiter les risques d'évolution du climat à un niveau intérimaire acceptable, mais les efforts devront se poursuivre au-delà de cette date.

Néanmoins, tout dépendra de l'engagement de chaque pays concerné. Je pense là non seulement aux grands pays industrialisés, mais aussi à toutes les économies qui contribuent à la hausse des émissions de CO_2. Les négociations des Nations Unies en vue d'un accord pour l'après-2012 seront cruciales si nous devons nous engager ensemble, et nous encourageons les États Membres à prendre les initiatives politiques nécessaires pour rendre la chose possible.

Le changement climatique rend plus difficile et coûteux d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela signifie que la pauvreté régnera encore longtemps, et c'est inacceptable. Nous devons poursuivre résolument les buts que nous nous sommes fixé en 2000. Traiter de l'évolution climatique suppose d'œuvrer en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Le GIEC souligne également que le développement durable peut rendre les pays moins vulnérables au changement climatique en améliorant leur capacité d'adaptation et en accroissant leur capacité de résistance.

On le sait, les Pays-Bas entretiennent un rapport particulier avec l'eau. Une grande partie du pays se trouve au-dessous du niveau de la mer. Le Gouvernement néerlandais continuera d'agir pour protéger le territoire contre de nouvelles hausses de ce niveau, et nous partagerons volontiers nos connaissances avec d'autres pays situés dans un delta, en particulier dans le monde en développement. Cela dit, les Pays-Bas ne se préparent pas seulement à répondre aux menaces provenant de la mer. Nous tenons aussi compte des fleuves – le Rhin, par exemple – qui coulent sur notre sol depuis les pays voisins. La disponibilité de l'eau dans les bassins hydrographiques changera, ce qui pourrait bien influer sur la stabilité entre pays, voire entre régions. Nous travaillons avec des pays tels que ceux des bassins du Nil, du Zambèze et du Mékong pour faire face au changement climatique et assurer la stabilité des ressources en eau. Le but est de renforcer la confiance et de promouvoir des solutions pacifiques qui profitent à chacun.

L'atténuation et l'adaptation nécessiteront de nouveaux moyens de financement sur la base du principe selon lequel le pollueur paie. Ceux qui sont responsables au premier chef du changement climatique doivent aussi être ceux qui dépensent le plus pour en atténuer les effets. Les marchés du carbone jouent un rôle important dans ce domaine. Comme moyen innovant de financer l'adaptation, il convient d'étudier plus avant la solution d'une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone et d'autres mécanismes de financement novateurs. Je propose que la Banque mondiale et l'ONU continuent activement d'explorer les idées de financement innovant.

Des instruments juridiques internationaux sont également nécessaires pour affronter les conséquences du changement climatique. Il existe déjà une grande réserve de savoir dans ce domaine et nous devons réunir les experts et les législateurs, les responsables politiques, les diplomates et les organisations non gouvernementales. Les Pays-Bas seront heureux de faciliter des conférences et des débats de politique

générale à La Haye, capitale mondiale du droit, et de prendre une initiative politique pour y donner suite.

Je me réjouis vivement du débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité. Le Premier Ministre Tony Blair a souligné l'inadéquation entre les difficultés globales que nous rencontrons et les institutions mondiales dont nous disposons pour y faire face. Les Nations Unies ont besoin d'être rationalisées pour relever efficacement ces défis. Nous saluons avec enthousiasme la décision du Secrétaire général Ban Ki-moon de faire du changement climatique l'une de ses priorités. Cette question appelle de notre part une réévaluation des risques sur le plan de la sécurité, afin d'être à même de prendre les mesures préventives et correctives qui s'imposent. J'invite le Secrétaire général non seulement à alerter le Conseil de sécurité au sujet des menaces à la paix et à la sécurité, mais aussi de charger les organismes des Nations Unies d'appuyer la prise de mesures préventives. Je l'encourage fortement à poursuivre ses efforts en vue de la tenue d'un sommet mondial sur les changements climatiques. Un tel sommet, à l'instar du débat d'aujourd'hui, doit contribuer à régler les problèmes en question. Nous le devons à nos enfants et aux générations futures. Les milliards de personnes qui participeront, le 7 juillet, à la gigantesque manifestation Live Earth, nous demanderont à juste titre d'agir en ce sens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Abdulla Shahid, Ministre d'État aux affaires étrangères de la République des Maldives. Je lui donne la parole.

M. Shahid (République des Maldives) (*parle en anglais*) : Pour les Maldives,

> « une montée moyenne de deux mètres du niveau de la mer suffirait pour pratiquement submerger tout le pays composé de … petites îles, dont la plupart sont situées à deux mètres à peine au-dessus du niveau de la mer. Cela se traduirait par la mort d'une nation.
>
> (…)
>
> Les habitants des Maldives ont vu et ont vécu des expériences tragiques qui pourraient bien être des indices de ce que seraient les conséquences d'un changement de l'environnemental mondial provoqué et aggravé par l'homme. » (*A/42/PV.41, p. 23*)

C'est ce que le Président de mon pays, S. E. M. Maumoon Abdul Gayoom, avait déclaré dans son allocution à l'Assemblée générale de l'ONU durant son débat spécial d'octobre 1987 sur l'environnement et le développement. Presque 20 ans après ce discours, au moment où nous entamons un autre débat vital, cette fois au Conseil de sécurité, je pense qu'il est important de rappeler les efforts déployés par de petits pays comme les Maldives pour attirer l'attention du monde sur l'urgence que constituent le changement climatique et ses conséquences.

Le tsunami de décembre 2004 a sonné le réveil en Asie et dans le reste du monde. Il nous a donné un instantané de ce que sera l'impact à long terme de l'évolution du climat et de l'élévation du niveau de la mer pour les petits pays vulnérables comme les Maldives.

Pour le peuple maldivien, la confrontation avec les changements climatiques et leurs conséquences fait déjà partie du quotidien. Ces deux dernières décennies, nous avons vu de nos yeux la réalité pratique du changement climatique et de la hausse du niveau de la mer. Les Maldives sont composées de 1 200 petites îles coralliennes dont environ 200 sont habitées. Aujourd'hui, plus de 60 % des ces îles habitées connaissent différents degrés d'érosion côtière, ce qui menace physiquement les groupes humains qui y vivent.

Nous sommes encouragés par l'attention croissante qui est accordée depuis quelque temps aux thèmes de la détérioration de l'environnent et du changement climatique, ainsi que par la prise de conscience accrue du problème, et nous avons bon espoir que ces évolutions positives conduiront à une détermination plus marquée de la communauté internationale de traiter de la question.

Je tiens à remercier le Royaume-Uni, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je tiens également à vous rendre un hommage particulier, Madame la Présidente. Votre présence parmi nous atteste de l'importance que votre Gouvernement attache à la question.

Le présent débat au Conseil de sécurité doit souligner qu'une coopération et une coordination étroites sont indispensables entre les principaux organes de l'ONU afin que cette dernière puisse demeurer pertinente et capable de faire face aux menaces et aux défis présents et futurs. Les questions

de l'environnement, de l'énergie et des changements climatiques ont été examinées dans diverses entités de l'ONU telles que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, leurs organes subsidiaires compétents, comme la Commission du développement social et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. En outre, les changements climatiques font l'objet d'un accord multilatéral contraignant : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole y associé, le Protocole de Kyoto.

Les Maldives, s'associant au Groupe des 77 et à la Chine, soutiennent l'opinion qu'il est essentiel que tous les Membres promeuvent le développement durable, mais en adhérant aux principes de Rio, en particulier au principe de responsabilités communes mais différenciées, et en mettant pleinement en œuvre Action 21. Par ailleurs, les Maldives soulignent la nécessité urgente d'honorer sans délai tous les autres engagements relatifs à l'octroi de ressources financières et au transfert des technologies existantes aux pays en développement. Il est crucial de renforcer les capacités pour permettre aux pays en développement de formuler et d'appliquer des stratégies d'adaptation. Je voudrais également saisir cette occasion pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole de Kyoto.

Mon pays réaffirme le rôle central de l'énergie pour parvenir aux objectifs que sont le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les Maldives ont déjà atteint un certain nombre de ces objectifs et sont manifestement en bonne voie de réaliser ceux qui restent. Toutefois, nous ne pouvons pas relever seuls le défi consistant à assurer la viabilité de l'environnement. L'année prochaine, nous entamerons une période de transition de trois ans au terme de laquelle nous sortirons de la catégorie des pays les moins avancés, mais malgré cet accomplissement nos vulnérabilités intrinsèques n'auront pas disparu. Par une ironie du sort, le tsunami de 2004 a balayé 20 années de développement six jours seulement après que l'Assemblée générale eut adopté la résolution 59/210 sur le retrait des Maldives de la catégorie des pays les moins avancés.

Les changements climatiques sont désormais un fait connu. Ce n'est plus une question qui suscite des incertitudes scientifiques. La science a établi clairement et définitivement l'ampleur de la menace qui pèse sur l'humanité. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat suffit en la matière, et l'examen entrepris par Sir Nicholas Stern a montré quels étaient les défis économiques posés par les changements climatiques et les menaces qu'ils font peser sur la production mondiale. Une inaction aurait d'énormes conséquences pour les pays en développement.

Récemment, les Maldives ont mis au point leur premier programme d'action d'adaptation dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ont intégré l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de développement national et dans les budgets annuels du Gouvernement. D'importantes ressources financières sont nécessaires de toute urgence afin que des pays comme les Maldives, qui sont parmi les plus vulnérables, puissent mettre rapidement en œuvre les projets d'adaptation.

Les Maldives sont favorables et appellent à un véritable engagement en matière de réduction des émissions après 2012. À cet égard, il faudrait accélérer les négociations et s'engager à réduire concrètement les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux préindustriels. Les nations riches non seulement doivent assumer un rôle de chef de file, mais ont également l'impératif moral de protéger les pays pauvres vulnérables confrontés à une aggravation des changements climatiques.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde ont convenu de la nécessité d'agir avec détermination et sans délai face aux problèmes graves et multiples posés par les changements climatiques en promouvant une énergie propre, en répondant aux besoins énergétiques et en réalisant le développement durable.

Je conclurai mes brèves observations en me faisant l'écho des sentiments exprimés au Sommet mondial de 2005 et en citant l'allocution du Président de mon pays, S. E. M. Maumoon Abdul Gayoom, au Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002 : « Ce que nous devons faire est simple : traduire nos paroles en actes. La seule question à laquelle il faut répondre est de savoir si nous avons la volonté. Je vous pose à nouveau la question : Avons-vous la volonté? ».

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Pakistan, à qui je donne la parole.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire au nom du Groupe des 77 et de la Chine cette contribution à la décision prise par le Conseil de sécurité de tenir un débat sur l'énergie, la sécurité et le climat.

Le Groupe est d'avis que la principale responsabilité du Conseil est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, d'autres questions, notamment celles relatives au développement économique et social, sont confiées par la Charte au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. L'empiètement croissant par le Conseil sur les rôles et responsabilités des autres principaux organes de l'ONU représente une déformation des buts et principes de la Charte des Nations Unies, porte atteinte aux pouvoirs et compromet les droits de l'ensemble des Membres des Nations Unies.

Les questions de l'énergie et des changements climatiques sont vitales pour le développement durable. Les responsabilités dans le domaine du développement durable incombent à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires, notamment la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les changements climatiques sont couverts par un instrument multilatéral contraignant, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et un protocole complémentaire, le Protocole de Kyoto à la Convention. Aucun rôle n'a été envisagé pour le Conseil de sécurité.

Nous considérons qu'il est vital que tous les États Membres favorisent un développement durable en harmonie avec les principes de Rio, en particulier le principe de « responsabilités communes mais différenciées », et appliquent pleinement Action 21 et les autres engagements relatifs à la fourniture de ressources financières, au transfert de technologies et au renforcement des capacités des pays en développement, pris à Rio et à Johannesburg et lors des autres conférences des Nations Unies qui se sont tenues dans les domaines économique et social.

Le Groupe a toujours fait valoir que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instance appropriée pour étudier les risques liés aux changements climatiques et les mesures devant être prises pour faire face à ces derniers conformément aux principes énoncés dans la Convention. Les pays développés devraient prendre d'urgence des mesures pour s'acquitter de leur engagement de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément au Protocole de Kyoto. Les pays qui ne l'ont pas encore fait devraient adhérer à ce protocole.

Le Groupe estime également qu'il n'est pas approprié d'examiner la question de l'énergie au niveau du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons le rôle clef de l'énergie pour réaliser un développement durable, l'élimination de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, nous soulignons le rôle critique que joue la communauté internationale dans la fourniture de ressources financières nouvelles et additionnelles suffisantes et prévisibles, le transfert de technologies et le renforcement des capacités des pays en développement, comme convenu dans Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les décisions de la Commission du développement durable. Il faut également une volonté et un engagement politiques d'étudier des moyens novateurs d'utiliser des technologies et des systèmes à haut rendement énergétique, écologiquement rationnels, rentables et socialement acceptables.

Le Groupe des 77 et de la Chine continuera de travailler à la réalisation des objectifs du développement durable et au respect par les pays développés de leurs engagements au niveau de tous les organes, en particulier lors de la quinzième session de la Commission du développement durable, et nous engageons autrui à faire de même.

Nous espérons que la décision du Conseil de tenir ce débat public ne créera pas un précédent et ne portera pas atteinte au pouvoir ou aux mandats des organes compétents qui s'occupent déjà de ces questions et aux procédures et instruments pertinents mis en œuvre à cet effet.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Suisse, à qui je donne la parole.

M. Maurer (Suisse) : Madame la Présidente, en préambule, permettez-moi de vous remercier pour avoir opportunément organisé ce débat sur l'énergie, la sécurité et le climat. La Suisse salue votre initiative et

partage l'argumentation et les préoccupations que vous faites valoir dans votre document de travail.

Il est important que le Conseil de Sécurité contribue à une prise de conscience accrue des conséquences que peut avoir la dégradation de l'environnement pour la paix et la sécurité internationales, y compris par ses effets sur les causes des conflits. Nous devons également réfléchir à des moyens d'améliorer nos réponses à de tels défis. Nous ne considérons pas cette initiative comme un empiétement du Conseil de sécurité sur les responsabilités et fonctions de l'Assemblée générale. Le changement climatique et les questions environnementales, de manière générale, sont des thématiques qui doivent être abordées par différents organes dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Changements climatiques et conflits sont étroitement liés. Toutefois, la question du changement climatique ne constitue qu'un des aspects importants du problème plus large de la dégradation de l'environnement. Les conflits résultent souvent de la diminution des ressources naturelles telles que l'énergie, l'eau ou encore le sol. Les sources de ces conflits ne pourront être résolues en se concentrant sur le seul changement climatique. Nous devons donc garder à l'esprit les dimensions environnementales des conflits dans leur ensemble, dimensions souvent négligées et qui devraient être prises en compte à tous les stades : pendant la phase de prévention du conflit, celle de la gestion du conflit et, enfin, celle de reconstruction subséquente.

La Suisse est particulièrement préoccupée par l'insécurité qui menace l'approvisionnement en eau et en nourriture dans plusieurs parties du monde, insécurité due aux effets cumulés de l'accroissement démographique, des modifications des habitudes alimentaires, de la pénurie de terres cultivables, de la dégradation grandissante du sol et des contraintes en matière d'eau. La nécessité de produire une nourriture à la fois plus abondante et plus saine, avec moins de terres et moins d'eau, est une réalité à laquelle doivent s'atteler dans les plus brefs délais les gouvernements comme le secteur privé. Les facteurs de changement liés au climat ont tendance à aggraver ce défi déjà énorme, les pays les plus exposés à leurs effets étant souvent ceux-là même qui ne disposent pas des moyens adéquats pour s'adapter ou pour prendre les mesures préventives nécessaires.

Comme le souligne pertinemment le document de travail, ce sont les États Membres qui endossent la responsabilité principale des efforts en faveur de la prévention des conflits et de l'atténuation des effets des catastrophes. La Suisse souhaite inviter toutes les parties prenantes à participer à la session inaugurale de la Plate-forme mondiale pour la prévention des catastrophes, qui se tiendra à Genève du 5 au 7 juin 2007. Cet événement de haut niveau vise à accroître la prise de conscience et à envisager les possibilités et les moyens nécessaires pour placer la réduction des risques de catastrophe plus haut sur l'agenda politique international.

La dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique, et son impact sur les moyens d'existence, constituent un défi supplémentaire, car ils peuvent contribuer à une migration forcée, avec tous les effets déstabilisants que cela peut avoir sur les sociétés des pays d'origine, de transit ou de destination. Pour parer à un tel phénomène, les États Membres se doivent de respecter leurs engagements à l'égard du droit international. À titre d'exemple, je tiens à souligner la contribution positive faite par le Comité permanent interorganisations en adoptant les « Directives opérationnelles sur les droits de l'homme et les catastrophes naturelles ». Ces directives sont de plus en plus fréquemment utilisées par les acteurs humanitaires et du développement, et le Conseil de sécurité peut renforcer leurs effets positifs.

La protection de l'environnement et le développement durable sont un pilier de notre politique extérieure. La Suisse est en train de mener une étude plus structurée sur les liens qui existent entre la dégradation de l'environnement, l'utilisation des ressources naturelles et les conflits violents. Nous sommes donc prêts à apporter notre contribution substantielle à la discussion qui a cours au sein des Nations Unies.

Il est prudent d'affirmer à ce stade précoce que chaque conflit possède ses spécificités en ce qui concerne les causes environnementales de conflits; il n'existe pas de réponse facile. C'est pourquoi le besoin de renforcer nos capacités analytiques, afin d'intégrer des contributions ciblées et bien fondées dans la discussion politique du Conseil, est évident. Cependant, les facteurs de risque potentiels doivent être examinés au cas par cas plutôt qu'en établissant des domaines prioritaires. Dans les cas où les facteurs environnementaux affectent explicitement la sécurité, le Conseil de sécurité pourrait envisager la création

d’une capacité environnementale spécifique pour les conflits et renforcer ainsi ses propres capacités dans ce domaine.

Avant tout, nous voyons une valeur ajoutée à ce que le Conseil de sécurité, lorsqu’il discute d’un conflit spécifique, ait recours à une expertise environnementale qui permette de mieux comprendre les causes du conflit ou d’établir des évaluations sur les impacts environnementaux du conflit. Le Programme des Nations Unies pour l’environnement, que nous avons collectivement désigné comme étant le pilier environnemental central du système onusien, doit être renforcé afin de pouvoir répondre à de telles requêtes. Ce renforcement devrait également permettre une meilleure interaction avec les entités onusiennes actives dans le domaine de la prévention des conflits et de la reconstruction. La manière dont nous sommes organisés à l’heure actuelle, permet d’obtenir des avis sur les causes possibles de conflit, mais rarement de véritables conseils pertinents et qui fassent autorité.

Le Conseil de Sécurité ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Suisse note avec une grande satisfaction sa volonté d’examiner les défis que les changements climatiques et la dégradation de l’environnement posent en termes de causes de conflits. La menace qui en résulte pour la paix et la sécurité internationales est interdépendante et multidimensionnelle; elle a donc des répercussions sociales et économiques. La Suisse espère que ce débat aura un effet de levier, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer la cohérence du système des Nations Unies ainsi que la gouvernance internationale en matière d’environnement, ceci dans le cadre de l’Assemblée générale, du Conseil économique et social ou d’autres entités pertinentes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au prochain orateur, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Au nom des petits États insulaires en développement du Forum des îles du Pacifique – Fidji, les Îles Marshall, les Îles Salomon, la Micronésie, Nauru, les Palaos, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et mon pays – je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, de nous offrir l’occasion de nous exprimer lors de ce débat très important au Conseil de sécurité.

Les pays insulaires du Pacifique vivent déjà les conséquences des changements climatiques, et font partie des communautés les plus vulnérables du monde. Selon les conclusions du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, les pays insulaires du Pacifique connaissent des risques énormes pour la survie de leurs nations. De nombreuses îles ne se situent qu’à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer. L’action des vagues étant exponentiellement liée au niveau de la mer, une augmentation de 50 centimètres du niveau de la mer inonderait complètement ces états insulaires, mettant en danger la survie de leur population humaine.

Les changements climatiques devraient également intensifier les cyclones tropicaux. Bien que les preuves ne soient pas si claires dans ce cas, les caractéristiques des tempêtes tropicales observées ces dernières années suscitent énormément de préoccupations. Avant 1985 par exemple, l’on estimait que les Îles Cook ne se situaient pas dans la principale zone de cyclones et pouvaient s’attendre à un cyclone grave approximativement tous les 20 ans. Cette donne a changé. Cinq cyclones ont été notamment observés en un mois, en février et mars 2005, dont trois de catégorie 5, car ayant atteint les eaux des Îles Cook. Quand bien même ces récents cyclones ont causé des dégâts équivalents à 10 % du budget annuel du gouvernement, détruit 75 % des foyers de l’Île de Pukapuka et engendré des troubles émotionnels, aucune vie n’a été perdue, grâce au déclenchement des systèmes d’alerte et à la préparation de la population. En 2004, l’Île de Nioué a été frappée par le cyclone Heta, au cours duquel l’océan s’est élevé au-dessus des falaises de 30 mètres, provoquant la mort de deux personnes et privant d’abri 20 % de la population. Au total, Heta a causé des dégâts économiques équivalents à 200 ans d’exportations. Le seul musée du pays a perdu 90 % de sa collection.

Les marées qui ont frappé Tuvalu et Kiribati ces dernières années constituent des exemples tragiques de plus de la manière dont les changements climatiques affecteront nos communautés. Les puits et l’agriculture ont été empoisonnés par l’eau de mer, les fondations des logements abîmées et les tombes exposées. Telles sont quelques-unes des conséquences observées dans notre région. Ce sont des événements tragiques, qui constituent un risque considérable pour la paix et la sécurité dans le Pacifique, étant donné qu’il se peut que les populations doivent abandonner leurs terres traditionnelles, leurs maisons et peut-être leurs pays.

Les changements climatiques ont plusieurs autres incidences connexes. Les maladies à vecteurs, comme le paludisme et la dengue, s'étendent vers les plateaux en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et le nombre de cas de dengue a été particulièrement élevé cette année dans le Pacifique en général. Une étude de la Banque mondiale sur les changements climatiques et la santé a révélé qu'une épidémie de dengue survenue aux Fidji en 1998 a coûté au pays de 3 à 6 millions de dollars. Par ailleurs, d'après les estimations de la Banque mondiale, les coûts économiques d'une épidémie de dengue à Kiribati dépasseraient les capacités de ce pays à faire face à l'épidémie.

Les changements climatiques auront également un impact sur les activités économiques de la région. Le phénomène El Niño de 1997-1998 a entraîné un déplacement important vers l'ouest des grands stocks de thon, ce qui a fait souffrir certaines de nos économies et a fait que la demande de la part des consommateurs n'a pas été entièrement satisfaite. Le réchauffement temporaire du Pacifique occidental pendant le phénomène El Niño/oscillation australe est un signe avant-coureur de ce qui se passera si la température de la surface des mers continue d'augmenter. La dégradation des récifs de corail a un impact sur les viviers de certains stocks de poissons, qui sont gravement endommagés par le réchauffement des eaux, le blanchissement du corail et l'acidification des océans. Nous craignons que cela n'entraîne une forte diminution des stocks de poissons. Nous devons également examiner la question générale de la souveraineté de nos zones économiques exclusives actuelles dans le cadre des scénarios des changements climatiques, le droit de pêcher dans ces eaux et notre capacité à les surveiller et à les maîtriser.

Les changements climatiques, la variabilité du climat et la montée du niveau des mers ne sont donc pas seulement des préoccupations environnementales, mais également des problèmes économiques, sociaux et politiques pour les pays insulaires du Pacifique. Les incidences, et en particulier les perturbations économiques et sociales qu'elles engendrent, causent de graves problèmes à la gestion politique et financière des pays insulaires du Pacifique. Les changements climatiques, la variabilité du climat et la montée du niveau des mers ont des effets néfastes sur le produit intérieur brut, la balance des paiements, les déficits budgétaires, la dette extérieure, le chômage et le niveau de vie.

C'est pourquoi les changements climatiques minent le fondement même de l'existence des 12 pays insulaires indépendants du Pacifique, ainsi que des sept territoires insulaires du Pacifique. Les changements climatiques constituent un risque généralisé, et toutes leurs incidences nous sont et nous seront préjudiciables. Nous connaissons et comprenons nombre des impacts, mais beaucoup d'autres connaissances encore sont nécessaires. Nous devons également veiller à ce que nos collectivités soient bien informées de ces impacts et leur donner les moyens de planifier leur migration et leur adaptation. Nos gouvernements mettront en place une politique générale pour faire face aux changements climatiques, mais ce sont les collectivités qui devront décider des mesures appropriées et les mettre en œuvre.

Dans les îles du Pacifique, nous ne restons pas les bras croisés. Avec nos partenaires de développement, nous avons pris une mesure pour nous adapter à la variabilité actuelle du climat et aux changements climatiques et avons réinstallé, en 2006, le village de Lateu, à Vanuatu, plus loin de la côte afin d'éviter les marées de tempête, les inondations fréquentes et l'érosion côtière. Le Gouvernement canadien a financé la réinstallation, et la nouvelle implantation est mieux adaptée du fait de l'amélioration du stockage de l'eau, de nouvelles pratiques agricoles et des maisons mieux construites. Cependant, de nombreuses collectivités du Pacifique ne disposent pas de terres plus élevées sur lesquelles elles peuvent se réinstaller. En outre, la plupart de nos activités économiques, telles que le tourisme, le transport maritime et les infrastructures, sont situées dans les zones côtières. Même dans les îles ayant le relief le plus élevé, il y a des limites à ce qui peut être matériellement déplacé. Il y a également des limites à ce que nos gouvernements peuvent se permettre.

Dans certaines zones des îles Cook, comme l'atoll Manihiki, où 3 % de la population insulaire ont été tués par les vagues de huit mètres qui ont déferlé sur l'île lors du passage du cyclone Martin en 1997, il convient de mettre au point des programmes de préparation aux situations d'urgence ou des mesures d'adaptation. Ces mesures sont judicieuses du point de vue de la gestion des risques; grâce à des projets tels que le Fonds pour l'environnement mondial et l'Adaptation du Pacifique aux changements climatiques, des dispositions telles que la construction d'abris en cas de cyclone et la mise à disposition d'équipements de communication, ainsi que

l'intégration, autant que possible, d'éléments résistant aux conditions climatiques dans la conception d'infrastructures, seront prises dans le Pacifique dans les années à venir.

Les individus et les collectivités doivent disposer des moyens nécessaires pour s'adapter : il convient de veiller à ce qu'ils disposent de réservoirs d'eau pour faire face de façon plus efficace à la sécheresse et aux inondations, de permettre les retraits ou de construire sur pilotis, si les maisons se situent dans des zones côtières. Il est essentiel d'évaluer les risques afin de déterminer quelles communautés sont vulnérables, et de prendre des mesures pour remédier à ces risques.

Nos ancêtres du Pacifique qui vivaient sur ces îles et traversaient le Pacifique s'accommodaient en grande partie de la variabilité du climat et s'adaptaient aux nouveaux environnements. Ils y arrivaient souvent en étudiant et en comprenant le fonctionnement de la nature, en puisant dans les connaissances traditionnelles existantes ou en se déplaçant vers de nouvelles îles.

Les connaissances traditionnelles de la région sont transmises oralement et il est particulièrement important de mieux comprendre et connaître les risques climatiques au niveau local et dans la langue locale. Les connaissances traditionnelles comblent nécessairement un vide dans les petites îles, où la collecte de données exclusivement scientifiques est peu fréquente. S'agissant de la gestion des risques liés au climat, nos dirigeants traditionnels ont manifestement un rôle à jouer dans nos programmes de gestion des risques pour susciter la réaction des collectivités et accroître la capacité d'adaptation des écosystèmes par des méthodes indirectes, telles que la délimitation de zones marines traditionnelles protégées ou non exploitées pour des récifs qui sont vulnérables à la montée du niveau des mers, au blanchissement du corail et à la sédimentation excessive.

Nombre de nos collectivités insulaires ont commencé à renforcer la capacité d'adaptation des systèmes naturels de cette façon, afin de se protéger contre les vagues. Les récifs de corail et les mangroves constituent la première ligne de défense contre les marées de tempête et l'érosion, et sont protégés grâce à des parcs marins et à la gestion des zones côtières. Cependant, les récifs de corail survivent dans une fourchette très étroite de température et sont très sensibles aux accroissements de température des mers, comme l'ont montré les nombreux cas de blanchissement au cours des dernières années. Par ailleurs, les mangroves sont très exposées aux changements du niveau des mers, et leur capacité de migrer à l'intérieur des terres peut être entravée par les implantations qu'elles protègent à l'heure actuelle. Notre meilleure protection contre les phénomènes climatiques extrêmes est donc mise en péril par les changements climatiques.

Il a été dit que, pour les pays insulaires du Pacifique, toutes les zones touchées par les changements climatiques sont des zones prioritaires. Pour favoriser une compréhension commune et suffisamment fondée de ce qu'il faut faire, les pays insulaires du Pacifique pensent qu'il est nécessaire de progresser dans plusieurs domaines qui se renforcent mutuellement. Nous devons continuer à instaurer un régime international plus solide et plus complet sur les changements climatiques au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui exploite les meilleures connaissances scientifiques et évalue ses répercussions.

Les négociations sur les obligations futures de la communauté internationale dans son ensemble doivent se fonder sur les priorités suivantes : donner une priorité égale à l'adaptation et à l'atténuation; freiner le réchauffement et la montée du niveau des mers; éviter les réactions en retour positives sur le climat et leurs conséquences destructrices; convaincre les pays en développement que les pays industrialisés examinent sérieusement la question des changements climatiques et essaient de trouver des solutions pour réduire les émissions dans tous les pays; assurer la crédibilité de la Convention-cadre sur les changements climatiques auprès de l'opinion publique; cesser de remettre à plus tard la prise de décisions; réduire autant que possible les coûts économiques que constitue, pour les pays en développement, la prévention de changements climatiques dangereux; mettre un terme aux investissements des pays développés dans les équipements et les infrastructures à forte intensité de carbone qui ont une longue durée de vie; promouvoir une expansion mondiale à grande échelle des énergies renouvelables; encourager une plus grande souplesse pour les générations futures; et envoyer un message fort à l'industrie pour lui faire comprendre que les changements climatiques constituent un problème grave auquel il faut trouver des solutions.

Dans le cadre d'autres processus multilatéraux, il est aussi possible de traiter de certaines de ces questions afin d'accroître la coopération internationale

en vue de trouver des solutions. Toutes les incidences que j'ai énumérées sont examinées au sein de diverses instances, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Commission du développement durable, l'Organisation météorologique mondiale et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Le présent débat au Conseil de sécurité donne à entendre qu'il y a d'autres lieux pour débattre de l'un des problèmes les plus épineux pour la survie de nos collectivités insulaires du Pacifique. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont accepté le principe de la responsabilité de protéger. Les dangers auxquels les petites îles et leurs populations sont confrontées ne sont pas moins graves que ceux auxquels font face les pays et les peuples menacés par les armes et les bombes. Les incidences sur nos populations sont tout aussi susceptibles de les perturber que les guerres présentes et passées. Les incidences sur la cohésion sociale et l'identité sont tout aussi susceptibles de causer le ressentiment, la haine et le découragement que toute crise actuelle impliquant des réfugiés.

Les peuples du Pacifique vivent sur leurs îles depuis des milliers d'années et ont des cultures riches et pleines de vie. Nous allons probablement devenir les victimes d'un phénomène auquel nous avons très peu contribué et que nous ne pouvons guère arrêter. Nous prenons des mesures pour favoriser l'usage d'énergies renouvelables et accroître le rendement énergétique, et nous efforçons d'éviter la déforestation, mais notre attention est principalement axée sur l'adaptation et la préparation au pire. Le Conseil de sécurité, qui a pour mission de protéger les droits de l'homme et l'intégrité et la sécurité des États, est l'enceinte internationale suprême dont nous disposons. Nous n'attendons pas du Conseil du sécurité qu'il entre dans les détails des débats relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais nous espérons que le Conseil de sécurité examinera régulièrement la question, de manière à veiller à ce que tous les pays contribuent à résoudre le problème des changements climatiques et que leurs efforts soient proportionnés à leurs ressources et à leurs capacités. Nous espérons également que le Conseil de sécurité examinera en particulier les questions sensibles, telles que les incidences qu'aura la perte de terres, de ressources et de populations sur la souveraineté et les droits consacrés par le droit international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la délégation du Royaume-Uni de l'importante initiative que vous avez prise d'organiser ce débat opportun sur les conséquences des changements climatiques et du réchauffement de la planète sur la sécurité, et je vous remercie également pour l'excellent document de réflexion qui a été présenté.

Nous savons que c'est la première fois que le Conseil de sécurité organise un débat thématique sur ce sujet. Des scientifiques et des économistes du monde entier ont de nouveau attiré notre attention, d'une manière plus claire et convaincante que jamais, sur ce qui constitue indubitablement l'un des dangers les plus imminents, les plus graves et les plus complexes pour l'humanité tout entière. Considérant les rapides progrès de la recherche sur le changement climatique et ses incidences sur l'écosystème mondial, ainsi que les faits et prévisions que nous ont présentés le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'équipe Stern et bien d'autres encore, il serait téméraire et surtout parfaitement irresponsable de ne pas aller au-delà du discours scientifique pour passer à la planification, à l'élaboration de stratégies et à l'adoption de mesures concrètes.

Il va sans dire que le changement climatique s'accompagne de périls pour la sécurité nationale, tels que ceux évoqués dans le document de réflexion du Royaume-Uni. Depuis des temps reculés, les revendications de territoires et de ressources naturelles ont compromis la sécurité nationale. Dans un avenir prévisible, les différentes manifestations du changement climatique pourraient bel et bien créer les conditions et des situations de nature à faire apparaître ou à exacerber des conflits internationaux. D'où l'immense gravité de ses implications potentielles sur la sécurité nationale et internationale.

Par ailleurs, comme on peut le lire dans le dernier rapport du GIEC et d'autres études sérieuses, le réchauffement planétaire va entraîner l'apparition de conditions et de situations susceptibles de nuire de différentes manières aux stratégies pour le développement et la réduction de la pauvreté : diminution de la production alimentaire, multiplication et aggravation des catastrophes naturelles, moindre approvisionnement en eau douce, propagation des

maladies infectieuses, etc. De toute évidence, les implications pour la sécurité humaine seront loin d'être négligeables.

D'après les projections, ce sont les pays et les sociétés pauvres qui seront les plus vulnérables à cet assaut. La montée prévue du niveau des mers met dès maintenant en péril la survie des petits États insulaires en développement et les zones de faible altitude. Il importe donc de prendre conscience des liens existant entre le nouveau phénomène d'envergure mondiale, le développement et les stratégies pour la réduction de la pauvreté.

Le changement climatique est un défi planétaire qui appelle une réponse planétaire, à savoir l'action concertée de toute la communauté internationale sur plusieurs fronts à la fois. Ici, l'ONU doit conserver mais aussi renforcer son rôle mobilisateur en impliquant, dans le respect de leur mandat, tous les organes et organismes compétents du système, y compris le Conseil de sécurité. Cela est fondamental pour la cohésion du système face à cette question.

Parmi les nombreuses difficultés et tâches que nous affrontons, je voudrais, sans entrer dans le détail, m'arrêter sur trois qui doivent de toute urgence retenir notre attention et, en fait, nous mobiliser.

La première est l'impératif absolu de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place un cadre efficace pour l'après-Kyoto. Il est de la plus haute importance que le plus grand nombre possible des pays dont les émissions contribuent au réchauffement de la planète participent à cet effort – je parle ici des pays développés, mais aussi des pays en développement. À l'heure actuelle, les parties au Protocole de Kyoto ne sont responsables que d'environ 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il est clair que cela est insuffisant et lourd de conséquences. Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie, les émissions de CO2 causées par les pays en développement représentaient 40 % du total des émissions mondiales en 2004 et, si cette tendance se poursuit, elles dépasseront celles des pays de l'OCDE à l'horizon 2015. De notre point de vue, le régime qui sera établi pour l'après-Kyoto devra permettre à tous les pays de réduire leurs émissions en fonction de leurs moyens en vue de garantir un contrôle véritablement mondial des émissions, le but étant de diviser par deux le volume total de leurs émissions dans les plus brefs délais. Ce faisant, nous devons tenir compte de l'étroite corrélation qui existe entre les stratégies de développement et les stratégies de lutte contre le changement climatique.

Je signale à ce propos que la venue au Japon, la semaine dernière, du Premier Ministre chinois, M. Wen Jiabao, a été marquée par l'adoption d'une déclaration conjointe sur le resserrement de la coopération entre nos deux pays dans le domaine de la défense de l'environnement. Ils y ont exprimé leur volonté de travailler ensemble autour de la question à l'examen :

> « Au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto, les deux parties réaffirment leur volonté politique d'engager des efforts en vue de régler les problèmes liés aux changements climatiques par la voie de la coopération internationale et dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées. (...) Les deux parties prendront une part énergique à la mise en place d'un régime opérant à partir de 2012, fondé sur les principes et les règles définis dans la Convention et le Protocole susmentionnés. »

Deuxièmement, nous devons soutenir l'essor et l'utilisation des énergies propres, c'est-à-dire nucléaire ou renouvelable, ainsi que des nouvelles techniques permettant de faire des économies d'énergie. Ce doit évidemment être un aspect majeur de tout effort visant à réduire le niveau des émissions de gaz à effet de serre. Il faut donc intensifier la coopération et les échanges technologiques à tous les niveaux – bilatéral, régional et international. Les organismes de l'ONU ont en l'occurrence un rôle crucial à jouer, qui consiste notamment à faciliter les transferts de technologies propres et faibles consommatrices d'énergie en direction des pays en développement, lesquels transferts doivent être encouragés par tous les moyens.

La troisième tâche, liée aux précédentes et non moins importante, porte sur les différents aspects de l'« adaptation », à savoir la prévention et l'atténuation des effets négatifs des changements climatiques, en particulier ceux découlant des catastrophes naturelles, ainsi que la préparation à ces effets. L'étude Stern indique que les bienfaits d'une action vigoureuse et immédiate compensent largement les coûts de l'inaction. C'est dès maintenant qu'il faut agir, car nul n'ignore que le réchauffement planétaire, de même que le danger posé par toutes ses répercussions potentiellement dévastatrices, sont là pour durer et que la situation va s'aggraver avant de s'améliorer. Les

Gouvernements ont défini ce qu'il fallait faire pour réduire les vulnérabilités et les risques de catastrophe dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, qui a été adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue à Hyogo, au Japon, en janvier 2005. Les gouvernements doivent prendre des dispositions immédiates pour simultanément réduire les émissions à l'origine du changement climatique et s'adapter aux évolutions inévitables en appliquant le Cadre-d'action de Hyogo.

Face à ces questions et aux autres problèmes liés au changement climatique et au réchauffement planétaire, il est temps que les États Membres examinent les outils complets – ou peu satisfaisants – dont le système est pourvu. Nous nous réjouissons que le Secrétaire général Ban ait l'intention de faire du changement climatique l'une de ses priorités. En fait, il convient de saluer chacune de ses initiatives visant à renforcer le rôle de l'ONU et son attention dans ce domaine. Voilà pourquoi je propose que le Secrétaire général soit prié, peut-être non pas par le Conseil de sécurité mais de préférence par l'Assemblée générale, de présenter au plus vite un rapport assorti de recommandations sur la manière dont le système des Nations Unies pris dans son ensemble doit s'organiser pour être plus efficace et cohérent dans ce domaine. Ce rapport devrait traiter, par exemple, du rôle et des fonctions du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, qui est chargé de coordonner la prévention des catastrophes et d'atténuer leurs effets.

Avant de terminer, je tiens à signaler que le Japon est résolument décidé à rester activement engagé dans toutes les activités internationales liées au changement climatique, tant au sein qu'en dehors de l'ONU, notamment dans les négociations d'un nouveau régime de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'après-Kyoto.

Le changement climatique restera l'un des principaux thèmes du Sommet que le Groupe des Huit (G8) tiendra cette année en Allemagne, ainsi que de celui que le Japon accueillera en 2008. Dans les accords bilatéraux et multilatéraux de coopération et de partenariat en faveur du développement qu'il a conclus avec des pays de la région Asie-Pacifique, notamment ceux du Forum des îles du Pacifique, avec l'Afrique, la CARICOM, etc., le Japon accorde une grande priorité aux projets et programmes visant à prévenir et atténuer les effets du changement climatique ainsi qu'à s'y préparer. Cette attention ne fera que croître à l'avenir.

Je voudrais dire quelques mots sur la forme que cette coopération et ces partenariats revêtent ou prendront à l'avenir. Le Japon a créé le Partenariat Asie-Pacifique pour un développement propre et le climat conjointement avec les États-Unis, la Chine, l'Inde, la République de Corée et l'Australie. Au deuxième Sommet de l'Asie de l'Est qui s'est tenu à Cebu, aux Philippines, le Premier Ministre Abe a annoncé le lancement, par le Japon, d'une initiative de coopération en faveur de l'énergie propre et de la croissance durable dans la région de l'Asie de l'Est.

Le Japon a promu le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui a prêté une attention accrue aux questions de l'énergie et de l'environnement, ainsi qu'à l'adaptation aux effets du réchauffement planétaire dans le cadre du développement durable de l'Afrique, en tenant une conférence ministérielle à Nairobi en mars dernier.

Le Japon attache la plus haute priorité à la prévention des catastrophes naturelles, en particulier aux mesures proposées par le Cadre d'action de Hyogo, et il appuie la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le Japon contribue également aux institutions multilatérales, telles que la Banque mondiale, par le biais du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement.

Enfin, nous continuons d'œuvrer étroitement avec les programmes qui se concentrent sur l'eau et l'assainissement, y compris en participant aux programmes d'aide bilatéraux et au Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Namibie. Je lui donne maintenant la parole.

M. Mbuende (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation aimerait s'associer à la déclaration prononcée par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à la déclaration qui sera faite par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation reconnaît que les menaces à la paix et à la sécurité émanent de différentes sources. La pauvreté et le chômage peuvent donner naissance à l'instabilité qui menace la paix et la sécurité. Le sous-développement et les déséquilibres économiques mondiaux peuvent créer entre les pays des tensions qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales.

Les menaces non classiques à la paix et à la sécurité, cependant, peuvent être le mieux réglées par le biais des organes pertinents chargés de prendre des mesures correctives dans un domaine particulier. La Charte des Nations Unies reconnaît le lien entre le développement social et économique – ou, plutôt, son absence – et la paix et la sécurité. C'est sur cette toile de fond que le Conseil économique et social a été créé en vue de se pencher sur ces problèmes. Les menaces à la paix et à la sécurité qui émanent de facteurs sociaux et économiques peuvent être le mieux réglés par le biais d'investissements dans le développement économique. De même, les menaces à la paix et à la sécurité internationales émanant du changement climatique et du réchauffement planétaire peuvent être le mieux réglées par le biais d'interventions sur le plan environnemental. Il existe en effet tout un ensemble d'instruments conçus pour s'attaquer aux problèmes environnementaux avant qu'ils ne deviennent ingérables, ou plutôt pour éviter une plus grande détérioration.

Nous participons à ce débat aujourd'hui à cause du sérieux avec lequel nous considérons le phénomène du changement climatique. Ceci n'est pas un exercice universitaire mais plutôt une question de vie ou de mort pour mon pays, la Namibie.

L'humanité, et les pays en développement en particulier, sont soumis à ce qui pourrait être décrit comme une guerre biologique ou chimique de basse intensité. Les gaz à effet de serre détruisent progressivement les plantes, les animaux et les êtres humains. Une grande partie de la Namibie est aujourd'hui sujette à des sécheresses fréquentes tandis que, parallèlement, une autre partie est inondée. L'effet conjoint de la sécheresse et des inondations a eu des conséquences énormes sur la diversité biologique. La Namibie a deux déserts, le désert de Namib dans l'ouest et du Kalahari dans l'est. Ces déserts s'étendent, rongeant toujours plus d'habitat et de terres agricoles et rendant ces espaces inhabitables.

Une autre caractéristique du changement climatique qui se manifeste de plus en plus en Namibie est la propagation du paludisme à des zones considérées jusqu'à présent exemptes de la maladie. D'un point de vue historique, cette maladie était prédominante uniquement dans le nord et le nord-est du pays parce que le centre et le sud du pays jouissaient de températures plus fraîches. Cependant, avec le changement de températures, les moustiques porteurs de paludisme ont élargi leur habitat à presque tout le pays et propagent la maladie. Entre-temps, notre lutte contre le paludisme est entravée par le prix élevé des médicaments. Nos tentatives de production de médicaments génériques bon marché ont rencontré une résistance, les sociétés pharmaceutiques internationales invoquant leurs droits de propriété intellectuelle. Les conséquences du changement climatique sur la santé sont encore aggravées par le fait que certaines plantes qui étaient utilisées en médecine traditionnelle sont susceptibles de disparaître.

Nous ne pouvons pas parler du changement climatique de manière superficielle, et il n'est pas possible de l'ignorer. La cause du problème est connue. Ceux qui sont responsables du problème sont également connus. Le moment est maintenant venu qu'ils répondent de leurs actions. On ne saurait leur permettre d'y échapper en toute impunité.

Il est nécessaire de prendre des mesures draconiennes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'argument économique selon lequel ces mesures seront coûteuses ne tient pas. Car le maintien du statu quo est également coûteux pour ceux qui, bien que n'étant pas responsables du réchauffement planétaire, souffrent de ses conséquences. Cependant, nous sommes encouragés par les mesures que certains pays industrialisés prennent. Mais ne sont-elles pas insuffisantes et tardives? Néanmoins, toute mesure prise pour réduire les émissions est importante.

L'adaptation au nouveau climat sera coûteuse pour la Namibie. La population de mon pays, comme celle de nombreux autres pays en développement, dépend des ressources naturelles. Cependant, ces ressources sont en train d'être détruites par la combinaison de sécheresses, de feux de brousse et d'inondations. La Namibie avait placé de grands espoirs dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Ces deux instruments contiennent un certain nombre d'engagements pris par les États parties. S'ils avaient été pleinement honorés, ils auraient pu nous aider considérablement dans les efforts que nous déployons pour inverser ce phénomène ruineux.

Nous sommes attristés par le fait que, malgré une formulation et des paragraphes détaillés tant dans la Convention que dans le Protocole, on a continué à se comporter comme si de rien n'était. En effet, en tant que pays en développement, nous sommes face à ce que j'oserais appeler une guerre injustifiée que nous ont déclarée les pays développés. En fait, nous

assistons à une traduction dans la réalité du proverbe anglais qui veut que l'on verse ses eaux usées dans la cour du voisin.

Malgré les engagements qu'elles ont pris de longue date par traités d'aider les pays pauvres à faire face au réchauffement planétaire, les puissances industrielles investissent peu dans des moyens de limiter les dangers associés au climat et aux zones côtières dans les régions les plus vulnérables du monde par comparaison avec ce qu'elles dépensent pour garantir leur propre survie. De combien d'autres conventions et protocoles la communauté internationale a-t-elle besoin avant que des mesures radicales soient prises pour remédier sérieusement aux problèmes posés par le changement climatique?

Kyoto 2 sera probablement adopté et aussitôt oublié, tout comme Kyoto 3 et 4, tandis que nos populations et nos pays seront rendus de plus en plus vulnérables. Ce qu'il faut c'est agir maintenant et non pas tenir de simples débats qui ne produisent pas de résultats concrets. À cet égard, ma délégation aimerait voir la création d'un mécanisme efficace chargé de la gouvernance du changement climatique. Nous pensons à un mécanisme de surveillance qui veillera à ce que les États parties respectent les dispositions des instruments auxquels ils ont adhéré et qu'ils honorent les engagements qu'ils contiennent. La Namibie entend faire cette recommandation auprès des organes pertinents.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour cette séance. J'envisage, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20.